



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2021

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Ordre du jour :

- Convention association Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne occupation domaine public halle
- Convention Boxing-club entretien et gardiennage gymnase
- Rapport d'activité des services Fumel Vallée du Lot
- Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Rapport annuel prix de l'eau et qualité des services Syndicat des Eaux Lémance
- Avis sur le projet de zonage assainissement des eaux usées
- Recensement 2022
- Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- questions diverses

1 - Ouverture de la séance

Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Maire, déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quinze minutes.

2 – Appel nominal des conseillers municipaux

Présents :	BROUILLET Jean-Jacques	CARMEILLE Bernard	CARON Jean-Charles
	CATHALOT Cindy	DUBIN Anne.	FAUBEL Catherine
	LABOULY Alain	LABROUE Cédric	LAFOZ Michèle
	LARIVIERE Yvette	ROSEMBAUM Marie-Claire	SOULAJON Fabienne
	VAYSSIÈRE Didier	VERGNES Denis (à partir du point n°7)	VICTOIRE Renée
Procurations :	GERARD Clément (pouvoir à LAFOZ Michèle) - MONIQUE Gilles (pouvoir à LABROUE Cédric) – VANHOENACKER Véronique (pouvoir à FAUBEL Catherine) -		
Excusé :	BOUYE Christophe		

3- Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du Maire, Madame LAFOZ Michèle est désignée secrétaire de séance.

4- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité

5 – Délibération 2021-025- Convention association Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne occupation domaine public halle

Monsieur le Maire expose que l'association Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne s'est portée candidate pour assurer la gestion commerciale de la Halle de Monsempron-Libos dans l'objectif de favoriser la vente directe de produits locaux.

Ce bâtiment étant un élément du domaine public communal, un appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public a été publié du 15 juillet au 13 août 2021 pour s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée, il est proposé au Conseil Municipal de retenir celle de l'association Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne.

Monsieur le Maire propose de conclure avec l'association une convention d'occupation du domaine public formalisant les engagements des deux parties.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide de confier la gestion commerciale de la Halle de Monsempron-Libos, élément du domaine public communal à l'association Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne

Approuve la convention annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Constate que la délibération est adoptée à l'unanimité

6 – Délibération 2021-026 - Convention Boxing-club entretien et gardiennage gymnase

Monsieur le Maire expose que par délibération 2019-035 du 22 octobre 2019 le Conseil Municipal approuvait la conclusion d'une convention de prestations de services entre le Boxing-club Fumel Libos et la commune pour l'entretien du gymnase André Macard et de ses abords à compter du 1er octobre 2019 pour les prestations suivantes facturées 800 €/mois :

- Nettoyage quotidien des vestiaires (du lundi au vendredi en période scolaire)
- Nettoyage hebdomadaire du plateau du gymnase et de ses abords
- Nettoyage du plateau avec autolaveuse chaque période de vacances scolaires
- Suivi du bâtiment (fonctionnement des BAES, ampoules, eau chaude, ...)
- Gardiennage du gymnase (fermeture du bâtiment et de l'accès au stade)

Ce partenariat arrivant à échéance et ayant donné satisfaction, il propose au Conseil Municipal de le renouveler pour une année en adoptant une nouvelle convention.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve la convention annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Constate que la délibération est adoptée à l'unanimité

7 – Délibération 2021-027- Rapport d'activité des services Fumel Vallée du Lot

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs communes membres un rapport présentant leurs activités.

Le Président de Fumel Vallée du Lot a transmis les différents rapports d'activité de Fumel Vallée du Lot portant sur l'année 2020 :

- Rapport annuel des services
- Rapport annuel service public de prévention et de gestion de déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire expose que ces documents sont mis à la disposition du public en Mairie et sont consultables sur le site internet de la commune.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Atteste de la présentation des rapports annuels 2020 de Fumel Vallée du Lot

Dit que ces rapports mis à sa connaissance n'appellent ni observations ni réserves de sa part ;

Constate que la délibération est adoptée à l'unanimité

8 – Délibération 2021-028 – Rapport annuel prix de l'eau et qualité des services Syndicat des Eaux Lémance

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des dispositions prévues par la loi n°95-101 du 2 février 1995 et par le décret n°95-635 du 6 mai 1995, les Maires doivent présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que bien que la commune ait transféré sa compétence en matière d'eau potable à un établissement public de coopération intercommunale, cette présentation doit être faite dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il fait lecture du rapport établi pour l'année 2020 et de ses annexes que lui a adressé Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de la Lémance après l'avoir fait adopter par le Comité Syndical.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Atteste de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Dit que le rapport mis à sa connaissance n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

9 – Délibération 2021-029 – Révision du zonage d'assainissement des eaux usées : avis simple sur le projet de zonage

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 2224-10,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2018 décidant de transférer la compétence au syndicat Eau47 à compter du 1er janvier 2019,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°47-2019-12-27-009 et n°47-2020-12-24-006 du 28/12/2020 portant actualisation des compétences transférées au Syndicat Eau 47 et modification de ses statuts

Vu le projet de zonage établi par les services d'Eau47.

Considérant que le projet de modification de zonage d'assainissement élaboré et proposé par le syndicat Eau47 requiert pour sa procédure un avis simple de la collectivité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir émettre un avis simple sur le projet de zonage.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Emet un avis simple favorable sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de Monsempron-Libos tel que proposé par le syndicat Eau47 et détaillé dans la carte jointe en annexe

Prend note que la procédure de révision du zonage d'assainissement à suivre est la suivante :

- arrêt du projet de zonage et lancement de l'enquête publique par délibération du Bureau syndical d'Eau47 ;
- déroulement de l'enquête publique (réalisée et prise en charge par Eau47),
- avis simple du conseil municipal par délibération sur le zonage après enquête publique,
- approbation du zonage après enquête publique par délibération du Bureau syndical d'Eau47.

constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité

10 – Délibération 2021-030 – Recensement 2022

Monsieur le Maire expose que les opérations de recensement de la population initialement prévues du 21 janvier au 20 février 2021 ont été repoussées d'un an du fait de la pandémie Covid-19.

La commune de Monsempron-Libos compte 1222 logements ce qui implique la création de 5 districts.

Il propose au Conseil Municipal de créer 5 emplois d'agents recenseurs et de les rétribuer selon le détail suivant :

- séance de formation : 33 €
- tournée de reconnaissance : 110 €
- feuille de logement : 1.10 €
- bulletin individuel : 1.65 €
- remboursement des frais de déplacements selon le barème des agents publics.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Décide la création de 5 emplois d'agents recenseurs rétribués selon le détail présenté par le Maire.

Constata que la délibération est approuvée à l'unanimité

11 – compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal le 9 juin 2020 :

Décision 2021-063 du 7 juillet 2021 : conclusion d'un avenant n°1 au lot 7 - vitraux avec la société Queyrel 82150 MONTAIGU DE QUERCY pour un montant de 965.87 € HT – 1 159.04 € TTC (travaux de protection de fenêtres)

Décision 2021-070 du 28 juillet 2021 : conclusion d'un avenant n°1 au lot 6 du marché réhabilitation de la halle de Monsempron-Libos – phase 2 – plomberie chauffage ventilation avec la société BADIE pour la somme de 850 € HT – 1020.00 € TTC (installation VMC complémentaire)

Décision 2021-073 du 12 août 2021 : attribution du marché de travaux de marché entretien locaux école Moulin et autres locaux communaux à la société 2M NETTOYAGE - SAS - ZAC LES PONTOTS - 3 Impasse de la Faïencerie - 64100 BAYONNE :

- Pour les prestations régulières de nettoyage de l'école Jean Moulin au tarif annuel de 19 487,53 € HT - 23 385,04 € TTC

- Pour les prestations occasionnelles d'entretien ménager des locaux communaux
 - prix forfait 2 h : 43,50 € HT - 52,20 € TTC
 - prix forfait 3 h : 65,25 € HT - 78,30 € TTC
 - prix forfait 4 h : 87,00 € HT - 104,40 € TTC

Monsieur le Maire clôture la réunion à 20h35.

ANNEXES

- Convention association Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne occupation domaine public halle
- Convention Boxing-club entretien et gardiennage gymnase
- Rapport d'activité des services Fumel Vallée du Lot
- Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Rapport annuel prix de l'eau et qualité des services Syndicat des Eaux Lémance
- Plan zonage assainissement



CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
HALLE COMMUNALE DE MONSEMPRON-LIBOS

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Commune de Monsempron-Libos, représentée par son Maire ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du 30 août 2021

Ci-après dénommée la Commune,

D'une part,

ET

L'association «Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne », dont le siège est situé 271 rue de Péchabout 47008 AGEN,

Ci-après dénommée l'occupante,

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit.

La commune de Monsempron-Libos a souhaité réaliser des travaux d'aménagements de sa halle pour dynamiser l'attractivité commerciale de la ville et favoriser la vente directe de produits locaux.

Implantée sur la place du marché à Monsempron-Libos, cette Halle est une dépendance du domaine public communal.

L'association « Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne », a fait acte de candidature auprès de la Commune afin que lui soit mis à disposition ce bâtiment public pour pouvoir y installer son activité.

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'occupation du domaine public de l'association « Agriculture et Tourisme en Lot-et-Garonne », sur le territoire de la Commune de Monsempron-Libos, au sein de la Halle sise Place du marché.

Elle s'entend ainsi comme l'engagement des parties à l'égard de l'occupation domaniale et des contraintes qui s'y attache.

Article 2 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de six ans, qui prend effet le 1^{er} septembre 2021 pour se terminer le 30 août 2027

Article 3 – DESIGNATION DES LIEUX

La Commune consent à l'occupante, par la présente convention, l'occupation de la halle conformément au plan annexé à la présente convention

Ce bâtiment est équipé :

- d'un compteur électrique
- d'un compteur d'eau potable
- d'un chauffage
- d'un système de sécurité incendie
- d'une chambre froide
- du mobilier détaillé dans l'état des lieux. Ces équipements pourront être complétés au cours de l'exécution de la convention par de nouveaux investissements communaux.

Les locaux de la Halle sont livrés neufs et équipés, notamment en ce qui concerne les équipements privés décrits ci-dessus, et tel que l'association occupante les accepte.

Article 4 – ETAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire sera dressé entre les parties, à l'occasion de l'entrée et de la sortie des lieux.

Article 5 – ACTIVITE

L'occupation du domaine public est consentie à l'association occupante en vue d'y mener une activité de vente de denrées alimentaires et de produits d'artisanat locaux produits ou transformés par ses membres.

En cas de changement, d'évolution, ou de développement d'activité, l'occupante s'engage à prévenir sans délai la Commune.

Dans l'hypothèse où la nouvelle activité envisagée ne correspondrait pas aux conditions décrites infra, l'occupante s'exposerait au risque de voir la présente convention, résiliée, selon les dispositions de l'article 11.2 ;

En cas d'impossibilité d'exercer son activité, l'occupante s'engage à prévenir la Commune de cet évènement.

En cas de cessation définitive d'activité anticipée, l'occupante s'engage à informer sans délai la Commune

Article 6 – REGIME GENERAL D'OCCUPATION

6.1 – Domanialité publique

La présente convention d'occupation est conclue en vertu du régime de la domanialité publique.

Dans ces conditions, l'occupante accepte les caractéristiques particulières attachées à cette occupation. Celle-ci est en effet, précaire et révocable, elle est temporaire, conformément aux obligations des articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

A ce titre l'occupante ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux.

6.2 – Occupation personnelle

La présente convention est accordée à titre strictement personnel. Toute cession partielle ou totale de la présente convention par l'occupante, sous quelques modalités que ce soit, est strictement interdite. L'occupante ne peut en aucun cas disposer des espaces objets de la présente, au profit de tiers sans accord préalable de la commune.

Article 7 – CONDITIONS

Le non-respect des conditions d'occupation, ci-dessous déclinées, est susceptible d'engager la résiliation de la présente convention, selon son article 11.2.

7.1 – Redevance

Les parties conviennent que l'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance trimestrielle de 2 100 €.

Par exception et pour favoriser la bonne installation et le démarrage économique de l'activité, une remise totale de la redevance est accordée à l'occupante pour l'année 2021. La première redevance sera due pour la période du premier trimestre 2022.

Cette redevance devra être payée par l'occupante, à terme échu, entre les mains du Trésor Public au plus tard le dernier jour du dernier mois de chaque trimestre.

Cette redevance sera actualisée chaque année au premier septembre selon l'indice du coût à la construction, tel qu'il est publié par l'INSEE (indice et valeur indice retenu : 1^{er} trimestre 2021, paru le 25 juin 2021 soit 1822).

7.2 Répartition des charges de la Halle

L'occupante s'engage à acquitter les charges de la Halle et en particulier pour tout ce qui concerne les fluides (eau, électricité), la téléphonie, la connexion internet et l'entretien du bâtiment.

La commune prend à sa charge les contrôles électriques, de sécurité, de maintenance du système de chauffage et de défense incendie relatifs à la Halle.

Article 8 – HYGIENE, PROPRETE ET SECURITE

En tant qu'occupant du domaine public, le cocontractant s'engage à faire un usage « raisonnable » des locaux mis à sa disposition décrit en article 3.

Il s'engage également :

- à restituer ces derniers en bon état ;
- à utiliser ces lieux conformément aux consignes de sécurité qui leur sont applicables
- à ce que le mobilier qu'il installe au sein de la Halle, à titre privatif, et en vue de l'exercice de son activité réponde à toutes les règles de sécurité, d'accessibilité et d'hygiène prévues par la loi ;
- à prévenir la Commune de tout accident pouvant survenir à l'occasion des activités qu'il exerce au sein de la Halle.
- à assurer le nettoyage des locaux mis à disposition de sorte que ceux-ci restent en permanence dans un état de propreté satisfaisant et répondent aux normes sanitaires en vigueur.

Article 9 – REPARATIONS - TRAVAUX

Les droits et obligations des deux parties contractantes sont réglées conformément aux dispositions de l'article 606 du Code civil pour tout ce qui n'est pas prévu à la présente convention :

« Les grosses réparations sont celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières. Celui des digues et des murs de soutènement et de clôture aussi en entier. Toutes les autres réparations sont d'entretien. »

La Commune assure, en sa qualité de propriétaire de la Halle, les grosses réparations dudit bien.

L'occupante s'engage, pour sa part, à effectuer les réparations de type « locatives » au cours de son occupation, telles que définies par l'article 1754 du Code Civil et par tout dispositif réglementaire précisant ces obligations.

L'occupante s'engage, par ailleurs, à maintenir les lieux en bon état d'entretien.

L'occupante s'engage à laisser la Commune exécuter les travaux rendus nécessaires par l'état du bâtiment, et s'il s'y oppose, après mise en demeure formulée par la Commune, il se verra contraint d'en assurer la charge matérielle et financière. A ce titre il s'engage à avertir la Commune de toutes les dégradations susceptibles d'entraîner une détérioration du bâtiment et nécessitant une intervention de cette dernière.

L'occupante ne pourra réaliser aucuns travaux ni aucune amélioration sans l'accord expresse et écrit de la Commune. Toute démarche de modification des lieux, sans avoir requis un tel accord, sera susceptible d'engager la responsabilité de l'occupante.

Il devra laisser la Commune procéder aux visites du bâtiment occupé chaque fois que nécessaire pour des raisons liées à des travaux ou des problématiques de sécurité.

Article 10– ASSURANCES

En sa qualité de propriétaire de la Halle, la Commune prévoit toute garantie d'assurance, selon les règles du droit commun.

L'occupante, pour sa part, s'engage à faire sienne toute obligation d'assurance professionnelle et civile, pour couvrir les risques inhérents à l'activité qu'il met en œuvre sur le domaine public et au sein de la Halle.

Il lui appartient de prendre toutes les assurances liées aux dommages matériels, corporels ou autres, pouvant être occasionnés durant l'occupation du domaine public, et susceptibles d'engager sa responsabilité.

Il lui incombe également de prendre en charge toutes les assurances pouvant couvrir les risques subis par le matériel qu'il entrepose au sein de l'emplacement qu'il occupe. A ce titre des garanties en dommages aux biens lui seront demandés par la Commune. Il lui appartient d'en fournir les justificatifs.

L'occupante s'engage ainsi à prendre toutes dispositions utiles ou nécessaires pour assurer ses installations, techniques ou commerciales, son matériel ou mobilier, contre les dommages qu'il pourrait subir dans le cadre de son activité durant son occupation du domaine public, y compris pertes d'exploitation.

Article 11 – RESILIATION

11.1 – Résiliation par la Commune pour motif d'intérêt général

La Commune se réserve le droit de résilier la présente convention, et ce, pour tout motif d'intérêt général.

La résiliation pour motif d'intérêt général sera notifiée par courrier recommandé avec accusé réception. Elle prendra effet à l'issue d'un préavis de deux mois, déclenché à la date de réception dudit courrier.

11.2 – Résiliation par la Commune du fait du comportement de l'occupante

La Commune se réserve le droit de résilier la présente convention :

- en cas d'inexécution ou manquement de l'occupante à l'une de ses obligations prévues à la présente convention ;
- en cas de cessation d'activité ou de dissolution de l'association ;
- au cas où l'occupante viendrait à cesser volontairement ou non, pour quelque motif que ce soit, d'exercer dans les lieux l'activité prévue en article 5 ;

La résiliation interviendra après une mise en demeure restée sans effet, à l'issue d'un préavis de deux mois. Elle sera notifiée à l'occupante par courrier recommandé avec accusé réception.

Aucune indemnité ne pourra être due à l'occupante, par la Commune, dans le cadre d'une telle résiliation.

Par ailleurs, tout comportement de l'occupante susceptible de constituer un manquement aux obligations découlant du présent contrat et du règlement intérieur, pourra être porté à la connaissance de la Commune par le représentant des commerçants de la Halle.

11.3 – Résiliation à l'initiative de l'occupante

L'occupante pourra résilier la présente convention, de manière unilatérale, et pour tout autre motif que ceux invoqués précédemment, après en avoir informé la Commune au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Ladite résiliation interviendra dans un délai de six mois à compter de la date de réception du courrier recommandé, et ne donnera lieu à aucune indemnité de la part de la Commune.

11.4 – Résiliation pour cas de force majeure

La cessation temporaire ou permanente de l'activité par l'occupante pour un événement de force majeure entraînerait l'interruption du contrat de plein droit sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à la Commune, et ce, pour la durée imposée par la survenance de cet événement.

La redevance serait alors due par l'occupante au prorata du nombre de jours d'ouverture.

Toutefois, lorsque la durée de la cessation temporaire de l'activité peut être déterminée, et dès lors que cette durée serait inférieure à celle du présent contrat restant à courir, les parties pourront convenir de suspendre l'exécution du contrat, et ainsi, la redevance, jusqu'à la reprise de l'activité.

Dans cette hypothèse, l'occupante ne pourrait prétendre à aucune indemnisation, et ce, à quelque titre que ce soit. La redevance serait, en tout état de cause, également suspendue pour la même durée.

Article 12 – FIN DE L'OCCUPATION

Lors de la fin d'occupation, pour quelque motif que ce soit, et sauf accord particulier entre les parties, l'occupante est tenue d'enlever à ses frais exclusifs les installations et améliorations qu'il aura éventuellement réalisées.

Il s'engage ainsi à remettre l'emplacement dans son état primitif.

Toutefois, la Commune pourra, en accord avec l'occupante, décider que les installations réalisées soient maintenues dans les locaux, sans prétendre à une quelconque indemnité de la part de la Commune.

Article 13 – LITIGES ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Toutes difficultés, à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumises au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 14 – ENREGISTREMENT

La présente convention est exemptée du droit d'enregistrement.

Fait à Monsempron-Libos, le

En quatre exemplaires,

L'association occupante,

Le Maire,

<p style="text-align:center">CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES RELATIVE A L'ENTRETIEN ET AU GARDIENNAGE DU GYMNASSE COMMUNAL ANDRE MACARD</p>

Entre :

La commune de Monsempron-Libos

Représenté par son Maire, Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, dûment autorisé par délibération du 30 août 2021

Désignée sous le terme « la collectivité » ;

Et

L'association dénommée Boxing-club Fumel Libos

SIRET de l'association n°447 893 918 00022

Adresse :4 avenue du pont 47500 Saint Vite de Dor.

Représenté par Abdat Dia, en qualité de Présidente

Désignée sous le terme « l'association ».

Préambule

Le Boxing-club Fumel-Libos est le principal utilisateur du gymnase André MACARD. La collectivité a décidé, de faire appel au Boxing-club Fumel-Libos pour réaliser des prestations d'entretien et de gardiennage de cet équipement sportif.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La Collectivité confie à l'Association Boxing-club Fumel-Libos le gardiennage et l'entretien du gymnase communal André MACARD.

Les conditions d'intervention de l'Association sont précisées dans la présente convention.

Article 2 – Détail des prestations :

L'Association s'engage à réaliser le gardiennage et l'entretien du gymnase communal :

- Nettoyage quotidien des vestiaires (du lundi au vendredi en période scolaire)
- Nettoyage hebdomadaire du plateau du gymnase et de ses abords
- Nettoyage du plateau avec auto-laveuse chaque période de vacances scolaires

- Suivi du bâtiment (fonctionnement des BAES, ampoules, eau chaude, ...)
- Gardiennage du gymnase (fermeture du bâtiment et de l'accès au stade)

La Collectivité donnera à l'Association toutes les informations utiles pour faciliter son intervention.

Article 3 – Mise en œuvre des prestations

- Locaux et moyens
 - La Collectivité mettra à disposition de l'association les matériels et fournitures nécessaires afin que celle-ci puisse assurer les prestations dont elle est chargée.

Article 4 – Responsabilités

La Collectivité assume la responsabilité de l'organisation des activités du gymnase et du stade communal ; elle est assurée en conséquence.

L'Association assume la responsabilité des activités qu'elle assure dans le cadre de la présente convention ; elle doit pour ce faire justifier être titulaire d'un contrat d'assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages ; il en est de même pour les membres de l'Association, bénévoles ou salariés, qui assureront ces activités.

Article 5 - Contrepartie financière

Les prestations sont rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires ; ils sont réputés comprendre tous les frais engagés par l'Association.

Les prestations objet de la présente convention seront facturées 800 euros par mois.

Les factures émises par l'Association doivent comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier
- n° du compte bancaire ou postal et domiciliation de l'agence bancaire
- détail des prestations
- date de facturation.

Article 6 – Délai maximum de paiement

Le délai maximum de paiement est fixé à 30 (trente) jours conformément au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique modifié, à compter de la réception de la facture, par les services comptables du pouvoir adjudicateur

Article 7 - Evaluation

La collectivité et l'Association effectueront une évaluation conjointe à échéance déterminée par les parties portant sur les prestations réalisées.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date du 1^{er} octobre 2021 pour une durée d'un an.

Article 9 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure

Article 10 – Instance chargée des procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Monsempron-Libos le

La Présidente du Boxing-club Fumel-Libos

Abdat DIA

Le Maire de Monsempron-Libos

Jean-Jacques BROUILLET

AR PREFECTURE

047-200068930-20210701-2021C_67_AGJ-DE
Reçu le 07/07/2021

ANNÉE 2020



RAPPORT ANNUEL DES SERVICES DE FUMEL VALLÉE DU LOT



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande 47502 FUMEL - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

3 agents (2,8 ETP)

CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Recueillir et traiter les informations nécessaires au fonctionnement administratif et juridique de la collectivité.

ACCUEIL :

- Réception des appels téléphoniques
- Réception, traitement et diffusion d'informations
- Réalisation de travaux de bureautique
- Suivi de la planification des réunions et de l'agenda
- Tri, classement et archivage des documents

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Suivi et mise en forme des dossiers administratifs
- Exécution et suivi des procédures et décisions administratives / Contrôle de légalité
- Suivi et mise en forme des dossiers administratifs
- Secrétariat des Assemblées (Conseils Communautaires, Commissions, CLECT, Bureaux Communautaires...)

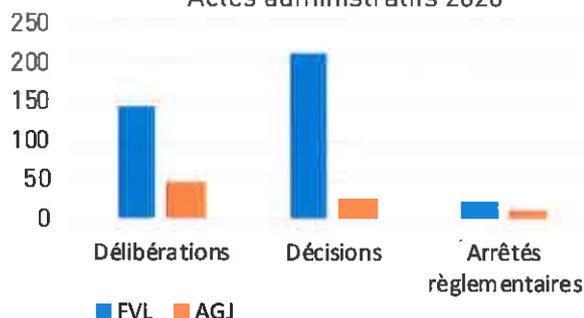
GESTION PATRIMONIALE :

- Gestion des conventions des équipements d'intérêt communautaire
- Gestion et suivi des baux professionnels des MSP

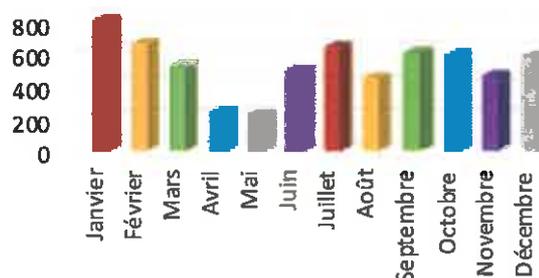
SERVICE JURIDIQUE :

- Gestion des précontentieux et contentieux de la collectivité
- Gestion des assurances de la collectivité
- Gestion et suivi des sinistres de la collectivité
- Organiser et assurer un contrôle préalable des actes
- Garantir la sécurité juridique des actes et procédures de la collectivité
- Assistance et conseil auprès des élus et des services

Actes administratifs 2020



Courriers reçus 2020

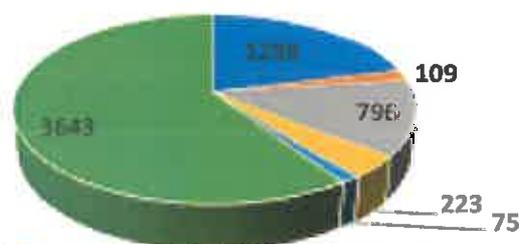
**Temps forts 2020 :**

- Renouvellement et installation des instances communautaires suite aux élections municipales 2020
- Gestion administrative du futur Pôle de Santé de Fumel
- Suivi juridique des actes de la collectivité
- Suivi des contentieux en cours
- Renouvellement du marché des assurances de la collectivité

Perspectives 2021 :

- ✓ Projet de santé du Centre Intercommunal de Santé de Fumel
- ✓ Baux professionnels de la MSP de Fumel
- ✓ Ouverture et gestion du Pôle de Santé de Fumel
- ✓ Labellisation du Pôle de santé de Tournon d'Agenais en MSP

Nombre d'appels SVI 2020



- Environnement et Ordures Ménagères
- Culture
- Urbanisme, Economie ou Sport Santé
- Enfance et Jeunesse
- Petite Enfance
- Administratifs ou toutes autres demandes

5 agents
(4 ETP)5 Budgets Communauté de Communes
+ 1 Budget Office de Tourisme8 641 pièces
comptables

Mise en œuvre des décisions et des orientations financières de la collectivité

- **Élaborer** l'ensemble des documents budgétaires
- **Engagement des dépenses** et mandatement dans les délais règlementaires
- **Engagement des recettes**, émission des titres de recettes et suivi de leur encaissement
- **Gestion de la dette** et de la trésorerie
- **Contrôle de gestion** des différents services
- **Soutien technique** aux agents
- **Gestion des relations** avec les intervenants extérieurs (Trésorerie, Préfecture)

Temps forts 2020 :

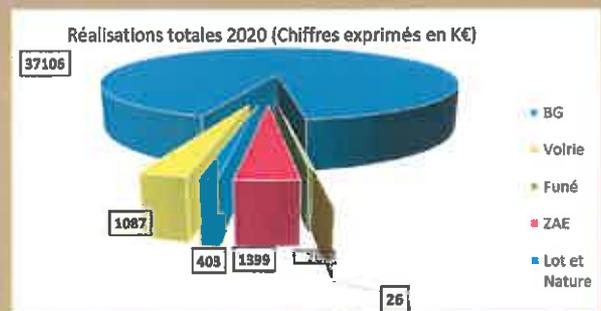
- **1^{er} confinement 2020** : Continuité du service
- **Juillet** : Vote des CA 2019 et des BP 2020
- **2^{ème} semestre** : préparation budgétaire 2020 – rencontres avec les services

Perspectives 2021 :

- ✓ **Renforcer** la dématérialisation des procédures comptables (déconcentration des engagements de dépenses et de prospective budgétaire), des factures
- ✓ **Évolution** logiciels métiers
- ✓ **Départ à la retraite** de 2 collaboratrices : recrutement, évolution du service

Chiffres clés

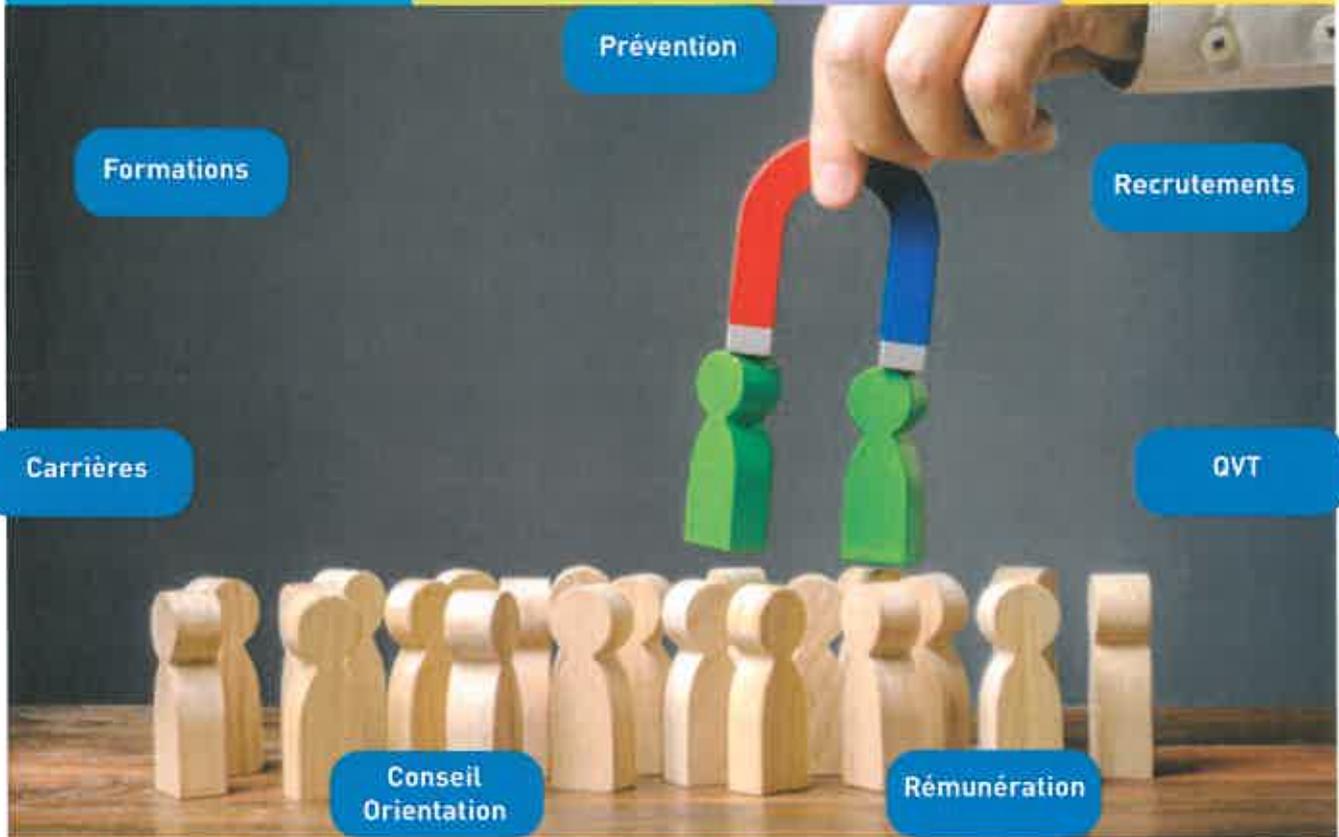
- ✓ 5 Budgets
- ✓ 4 141 Mandats émis
- ✓ 3 530 Titres de recettes émis
- ✓ 970 Factures



Répartition des réalisations budgétaires par budget

RESSOURCES HUMAINES

3 agents



Apporter la compétence nécessaire au fonctionnement des services

- **Administrer** le personnel pour garantir leurs droits
- **Suivre la santé et la sécurité des agents** pour préserver le potentiel humain
- **Rationaliser la gestion des ressources** au strict besoin des services (effectifs, organisation,...) en tenant compte des évolutions

Chiffres clés

- ✓ 126 agents permanents
- ✓ 8 stagiarisations
- ✓ 7 titularisations
- ✓ 7 départs
{ 3 retraite, 2 mutations, 1 disponibilité, 1 démission }
- ✓ 499 actes de gestion (+24%)
- ✓ 143 contrats (-18%)
- ✓ 2283 payes traitées (+14%)
- ✓ 359 jours de formation (+62%)
- ✓ 28 stagiaires accueillis (45 demandes)
- ✓ Taux absentéisme 6%

*Temps forts 2020 :***Rédaction** des Lignes Directrices de Gestion**Préparation** de la dématérialisation des Bulletins de paye**Evolution réglementaire** : Passage en DSN (déclarations Sociales Nominatives)**Gestion COVID-19** (ASA, télétravail, équipements...)*Temps forts 2021 :*✓ **Validation** des LDG✓ **Mise en œuvre** de la dématérialisation des bulletins de paye*Perspectives 2021 :*✓ **Reflexion** sur la politique d'action sociale✓ **Validation** du Règlement de formation✓ **Confection** d'une Newsletter interne RH

1 agent

788 « likes »
sur FacebookApplication des Marchés Accord Cadre
« Impressions » et « Signalétique »

Valoriser les actions et les projets de la collectivité auprès de tous les publics

- **Concevoir** et diffuser la Lettre d'Infos
- **Assurer** la création et la mise en page des documents de communication de chaque service
- **Alimenter** en informations les supports de communication web (site internet, réseaux sociaux, newsletter...)

Temps fort 2020 :

- **Janvier** : Reprise des enregistrements et diffusions Radio 4
- **Février** : Pose de la première pierre du Pôle de Santé en présence des instances et de la presse
- **Mars** : suivi gestion de crise Cov-19 / continuité de service public par le biais de communication spécifiques pour les structures d'accueils ouvertes pendant le 1^{er} confinement (de Mars à Mai 2020)
- **Avril et Mai** : Mise à jour de l'ensemble des supports de communication pour les service (Développement économique, Culture, SauveTerre Musée de Préhistoire, Lettre Interne RH, document de présentation de FVL...).
- **Juin** : Aide à la préparation du Conseil d'Installation
- **Août** : Mise à jour de documents de communication pour les services (Sport-Santé, Ecole des arts, Environnement,...)
- **Octobre** : Relance du marché Accord cadre Impressions pour 4 ans
- **Octobre** : réalisation d'un clip vidéo sur nos services techniques
- **Décembre** : Diffusion de la lettre d'infos n°28 (présentation de la nouvelle équipe communautaire).

- **Entretenir** les relations entre la collectivité et la presse à travers des communiqués, des conférences et des dossiers de presse
- **Organiser** les cérémonies officielles
- **Veiller** à la bonne application de notre identité visuelle (charte graphique FVL)

Perspectives 2021 :

- ✓ **Accompagner** les élus vers le zéro papier
- ✓ **Déployer** l'identité visuelle sur les bâtiments, les Zones d'Activités et des véhicules
- ✓ **Alimenter et faire vivre** le site internet et le Facebook de la collectivité
- ✓ **Développer** la présence de la collectivité sur les réseaux sociaux
- ✓ **Inscrire** le Pôle de Santé et le Sentier de Bonauguil comme les projets phare de FVL.
- ✓ **Signaler** les travaux sur les différents sites du territoire par des supports de bâches, panneaux...
- ✓ **Actualiser** les signalétiques de Zones d'Activités de Penne d'Agenais, Montayral, Fumel et Condezaygues (Mises à jour des totems et Ris ZA)
- ✓ **Réaliser** 2 vidéos promotionnelles (1 valorisation des MSP du territoire et 1 sur les Accueils de loisirs du territoire.)
- ✓ **Création d'une vidéo promotionnelle** des services de FVL à destination des administrés
- ✓ **Poursuivre** les mises en pages des supports de communication de l'ensemble des service...
- ✓ **Diffuser** 1 à 2 nouvelles « Lettre d'Infos » dans l'année.

Chiffres clés

- ✓ 1 Lettre d'infos envoyée à 12 500 foyers
- ✓ 788 mentions « j'aime » sur la page Facebook (contre 565 en 2019)
- ✓ 288 publications Facebook (195 en + que 2019)

- ✓ 34 émissions diffusées sur Radio 4 (4 diffusions chacune / semaine)
- ✓ 1 Clip vidéo de promotion des services Travaux / Environnement (Par Périvision), (report de 2019)
- ✓ 4 demandes de stages pour du graphisme, dans le service

RESEAU INFORMATIQUE
ET TELEPHONIE

1 agent



Maintenance et entretien informatiques et téléphoniques de la collectivité, en assurant le bon fonctionnement des outils utiles aux agents.

- **Assurer** le bon fonctionnement des supports informatiques pour les collègues
- **Entretenir** le parc informatique et le serveur
- **Apporter** un soutien technique informatique et téléphonique aux agents

Temps fort 2020 :

- **Maintiens des outils de travail**, en télétravail lors de la pandémie
- **Avril 2020** : achat d'un poste d'ordinateur Mac
- **Avril 2020** : Modification du Service Vocal Interactif pour plus de pertinence d'orientation auprès de notre population, mise en place de suivi des appels
- **Juillet 2020** : Création hébergement vidéo chaine youtube
- **Août 2020** : renouvellement licences des logiciels métiers (pack office, Adobe, etc) et extension de garanti serveur
- **Maintiens, réparations, dépannage et accompagnement** des outils métiers de chaque service

Chiffres clés

- ✓ 4 Postes informatiques renouvelés
- ✓ 72 postes téléphoniques fixes dont 3 standards téléphoniques
- ✓ 22 téléphones portables déployés
- ✓ 243 interventions/dépannages pour l'année 2020 dont 67 tickets ouverts auprès d'Equadex
- ✓ Gestion et suivi des 50 tablettes à destination des élus, pour la dématérialisation des instances communautaires (convocation, documentation).

Perspectives 2021 :

- ✓ 4 ordinateurs portables stagiaire / diffusion / formation
- ✓ 1 appareil photo/cam pour le service Com
- ✓ 1 ordinateur portable pour le l'OT Mobile
- ✓ Remplacement des postes fixes en portables, en faveur des chefs de service
- ✓ Surplus d'ordinateurs, écran, ordinateurs, etc. en cas de panne
- ✓ Mise en place du RGPD nomination DPO + éventuel logiciel, pour mise en conformité ...
- ✓ Déplacement serveur si déménagement des bureaux administratifs
- ✓ Mise en place d'une sauvegarde déportée du serveur
- ✓ Augmentation débit internet en fibre sur les sites critiques (Siège, Martiloque, Pôle Développement Territorial)
- ✓ Mise en place d'une station d'accueil et de décontamination de support amovible
- ✓ Mise en place et installation informatique réseaux et téléphonique à la nouvelle MSP de Fumel (réalisé)
- ✓ Mise en place d'un nouveau Marché infogérance, téléphonie

2 agents
(1,5 ETP)

Gestion des deniers publics

Respect des procédures

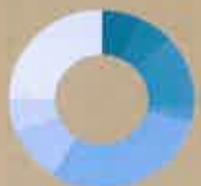


Assister et conseiller les élus mais également les services pour ce qui concerne l'utilisation des procédures réglementaires de l'achat public.

- **Analyse du besoin**, recherche des solutions adaptées
- **Respect des seuils**, choix des procédures
- **Respecter le cadre juridique et réglementaire** de la commande publique
- **Planification, organisation et programmation** des achats
- **Conseiller et orienter** les services dans le montage d'une procédure réglementaire en sécurisant les liens juridiques
- **Gestion** des commissions

Chiffres clés

- ✓ 18 consultations faibles montants de 0 à 40 000€ HT.
- ✓ 2 marchés Fournitures et services d'un montant de 0 à 40 000€ HT.
- ✓ 10 marchés Fournitures et services d'un montant supérieur ou égal à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT
- ✓ 5 marchés Fournitures et services d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT
- ✓ 8 marchés Fournitures et services d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT
- ✓ 1 marché de travaux d'un montant inférieur ou égal à 40 000 €
- ✓ 1 marché de travaux d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 90 000€ HT
- ✓ 51 décisions, 9 délibérations,
- ✓ 1 CAO,
- ✓ 1 CAO ad hoc



Répartition des travaux en graphisme par service

Temps forts 2020 :

- **Mise en place de différents « accord-cadre »** à marchés subséquents ou à bons de commande sur 4 ans :
 - Emulsion et matériaux bitumineux
 - Granulats
 - Dioritiques
 - Faucardage
- **Marché travaux**
 - Machine de Watt choix prestataire
- **Marché fournitures & services**
 - Diagnostic environnemental et plan de gestion usine
 - Fauteuil cabinet dentaire CIS
 - Mise en sécurité des quais des déchetteries
 - Mobilier décoratif sentier de Bonaguil
 - Achat d'une niveleuse service voirie
 - Achat de camions service environnement
- **Groupement de commande adressage**

Perspectives 2021 :

- ✓ **Mise en place de différents « accord-cadre »** à marchés subséquents ou à bons de commande sur 4 ans :
 - Panneaux de signalisation
 - Outillage
- ✓ **Marché Fournitures et services**
 - Prothésiste pour cabinets dentaires CIS
 - Logiciel pour cabinets dentaires CIS
 - Petit matériel et consommables pour cabinets dentaires CIS
 - Prestation de ménage pour l'ensemble des bâtiments communautaires
 - AMO pour la redevance incitative
 - AMO infogérance/téléphonie
 - Marché infogérance/téléphonie
 - Climatisation ALSH Lagrolère et ALSH Penne
- ✓ **DSP**
 - Relance DSP ALSH Penne d'Agenais
- ✓ **Groupement de commande CACES/FIMO**
- ✓ **Organisation d'une journée de formation** sur le thème « les nouveaux CCAG » proposée à l'ensemble des mairies du territoire

3 agents



Crédit : JULIE BRICHET PHOTOGRAPHIE

Maintenance et entretien des bâtiments, étude de projets

- Maintenance des bâtiments
- Réalisation de travaux suite aux fiches d'intervention
- Suivi des interventions des entreprises
- Etude de projets
- Suivi de chantiers
- Montage de dossiers d'appel d'offres (partie technique).

*Principaux travaux 2020 :***HIVER :**

- Démarrage des travaux du pôle de santé de Fumel,
- Préparation travaux d'urgence machine de watt.

PRINTEMPS :

- Mise en route de la piscine de Fumel,
- Préparation ouverture estivale des ALSH,
- Vérifications obligatoires des bâtiments

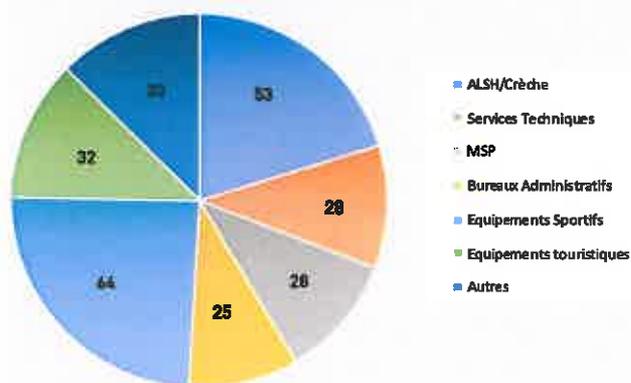
ÉTÉ :

- Entretien de la piscine de Fumel,
- Remplacement des éléments filtrants du bassin d'initiation.

AUTOMNE :

- Maintenance des appareils de chauffage de FVL,
- Lancement marché salle de sieste ALSH Lagrolère.

Nombres d'intervention par site/service

*Chiffres clés*

- ✓ 253 interventions
- ✓ 30 fiches d'intervention reçues

Points forts

- ✓ Rapidité d'intervention
- ✓ Technicité et polyvalence des agents

Perspectives 2021 :

- ✓ Réception des travaux du pôle de santé de Fumel,
- ✓ Maitrise d'œuvre travaux de réalisation d'une salle de sieste à Lagrolère,
- ✓ Ouverture de la piscine de Fumel,
- ✓ Lancement marché climatisation ALSH.

1 responsable
2 responsables adjoints
17 agents

Opération
d'investissements
539 105 €

Charges
Fonctionnement
539 981 €



Création, aménagement, entretien et conservation de la voirie transférée par les communes

- **Ouverture et construction** de voies nouvelles
- **Réfection des voies**, travaux nécessaires au maintien en bon usage des chaussées et des dépendances
- **Amélioration** de la voirie communautaire

Temps forts 2020 :

- **Février** : Travaux d'élagage
- **Avril** : Démarrage des programmes de faucardage et de voirie
- **Septembre** : recrutement d'un mécanicien
- **Octobre** : Entretien des ouvrages d'art, remise en état de la signalisation et réalisation d'interventions diverses.
- **Novembre - Décembre** : entretien paysagé des équipements de FVL
- **Décembre** acquisition d'une niveleuse

- **Travaux** nécessaires au maintien de la sécurité routière sur les voies
- **Entretien** des ouvrages d'art et des murs de soutènement
- **Entretien** de la signalisation verticale et horizontale hors agglomération

Perspectives 2021 :

- ✓ **Nouvelle organisation** de l'équipe travaux au vu des départs à la retraite (1 agent).
- ✓ **Renouvellement** d'un tracteur chargeur, nacelle broyeur, cureuse de saignée.
- ✓ **Amélioration** de l'atelier technique (vestaire, station de lavage et équipement de l'atelier)

Chiffres clés

- ✓ 880 km de voirie, soit 2 752 829 m²,
- ✓ 1 500 km de fossés et 1 750 km de talus.
- ✓ 98 000 m² de voirie réalisés en investissement lors du programme 2020.

- ✓ 37 000 m² de voirie entretenus en fonctionnement lors du programme 2020.
- ✓ Soit un total de 135 000 m² traités au niveau de la voirie.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 ETP

4 dossiers aidés par le
FISAC (soit 63 834,37 €)23 projets d'investissements
accompagnés par la Région

Assurer le développement économique du territoire et favoriser l'emploi

- **Créer**, aménager, entretenir et gérer les zones d'activité
- **Accompagner** à la création et à l'implantation d'entreprises
- **Mettre les outils communautaires au service des entreprises** : veille, newsletter, solutions de financement et d'hébergement (pépinière d'entreprises)
- **Appuyer le développement** de nos filières locales (bois, agriculture)
- **Réaliser des supports** de communication pour promouvoir le développement économique
- **Soutenir** les commerces de proximité
- **Renforcer** l'attractivité du territoire : animer le tissu économique et valoriser nos entreprises

Chiffres clés

- ✓ 9392 actifs dont 3151 emplois salariés (du secteur privé)
- ✓ Plus de 2400 entreprises sur le territoire,
- ✓ 657 exploitations agricoles,
- ✓ 1050 entreprises commerciales et industrielles,
- ✓ 814 entreprises artisanales, soit 1900 actifs (dont 760 salariés),
- ✓ 37 agriculteurs membres du réseau de vente directe à la ferme,
- ✓ 5 porteurs de projet ont bénéficié de prêts d'honneur ILG pour un montant de 37 000 € (avec 8 créations d'emplois) et 3 prêts de Solidarité et de Proximité TPE accordés pour un montant de 45 000 €
- ✓ 1 porteur de projet a bénéficié des fonds CSDL pour un montant de 3 000 €
- ✓ Aides à l'installation des jeunes agriculteurs : 4 dossiers accordés pour un montant de 12 000 €

Temps forts 2020 :

- **Mars** : début crise sanitaire et confinement
- **Mai** : dépliant du réseau des circuits courts « De notre Terre A votre Table »
- **Septembre** : Lancement du concept « Ma boutique à l'essai » à Monsempron-Libos
- **Novembre** : AMI Revitalisation des centres-bourgs - Lancement d'une plateforme numérique « **Ma Ville Mon Shopping** »
- **Nouvelle signalétique** des ZA
- **Décembre** : Labellisation au Programme « Petites Villes de Demain »

Perspectives 2021 :

- ✓ **Signature** Convention d'Adhésion « Petites Villes de Demain »
- ✓ **Candidature AAP** « Places de Marché »
- ✓ **Clôture du dispositif FISAC** et lancement du dispositif transitoire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
URBANISME

2 agents

1092 dossiers instruits



Mettre en place la politique d'aménagement du territoire de la collectivité

- **Elaborer et gérer** les documents d'urbanisme de la collectivité
- **Veiller à la cohérence** des projets avec la politique d'aménagement de la collectivité
- **Instruire** les demandes d'autorisation d'urbanisme
- **Entretenir** les relations entre la collectivité et les partenaires
- **Gérer les projets d'aménagement** de la communauté
- **Apporter un soutien technique et juridique** aux pétitionnaires et aux secrétaires de mairies des communes membres
- **Mener une politique ambitieuse de l'habitat** et d'aménagement du territoire

Temps forts 2020 :

- **Lancement - Suivi de l'OPAH** (43 dossiers agréés en 2020),
- **Mise en place de la plateforme de rénovation énergétique FAIRE47**,
- **Accompagnement** des projets d'aménagement et développement,
- **Élaboration du diagnostic** environnemental et plan de gestion du site de la fonderie de Fumel

Perspectives 2021 :

- ✓ **Procédure de modification** du PLU de Saint-Sylvestre-Sur-Lot,
- ✓ **Politique de l'habitat** : Suivi de plateforme rénovation énergétique FAIRE47,
- ✓ **Mise en place de l'opération** de revitalisation des territoire et petites villes de demain (Signature convention ORT et PVD),
- ✓ **Préparation de la dématérialisation** de l'instruction

Chiffres clés

- ✓ 1092 demandes instruites
- ✓ 1350 contacts (appels téléphoniques, accueil public)

REPARTITION DES
DOSSIERS INSTRUITS

*PA : Permis d'aménager
**PD : permis de démolir

2 agents



Développer et encourager la pratique sportive sur le territoire
Pilotage de la politique intercommunale de prévention de la délinquance

Sport :

- **Organisation** d'événements pour les clubs sportifs (trophées des sports, nuit des arts martiaux,...).
- **Participation** aux rencontres sportives scolaires (annulées suite crise sanitaire)
- **Création et diffusion** du guide des associations sportives
- **Subventions** d'aide au fonctionnement des clubs
- **Distribution** des cartes pass'sport
- **Organisation** des animations city stades en lien avec l'accueil de jeunes
- **Suivi** de la vie des clubs
- **Fonctionnement** du bassin d'initiation, de la piscine intercommunale de Fumel et de la plateforme des jeux d'eaux de Ferrié.
- **Organisation** des challenges sport inter-entreprises (reportés suite à la crise sanitaire).
- **Organisation de formations** pour les dirigeants des clubs locaux (formations reportées suite à la crise sanitaire).

Temps forts 2020 :

- **Organisation** de la première nuit des arts martiaux.
- **Réflexion** sur l'organisation de la nouvelle journée santé jeunesse (CLS).
- **Campagne de prévention** addictions (CISPD).

Perspectives 2021 :

- ✓ **Proposition** de mise en place du dispositif « participation citoyenne ».
- ✓ **Redynamisation** des sites aquatiques de Fumel Vallée du Lot.

Santé :

- **Coordination** du contrat local de santé

CISPD :

- **Coordination** du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (chantiers jeunes, actions addictions, violences, tranquillité publique,...)

Chantiers jeunes :

- **Organisation** et animation des chantiers éducatifs sur l'ensemble du territoire

Violences faites aux femmes et intrafamiliales :

- **Continuité de la permanence** de la maison des femmes sur le territoire

Vie du service :

- Suite à la crise sanitaire, il n'y aura pas eu de commission sport santé en 2020.

Chiffres clés

- ✓ 350 cartes pass'sport distribuées
- ✓ 33 526 € de subventions aux clubs sportifs
- ✓ 4 500 exemplaires du guide des associations sportives diffusés sur le territoire
- ✓ 1 000 utilisateurs du bassin d'initiation / semaine
- ✓ 10 chantiers jeunes organisés en 2020 (au lieu de 14 suite à la crise sanitaire).

3 agents = 2 ETP

1 mise à disposition d'un agent OTFVL pour la billetterie en soirée au centre culturel.

152 763 € : Dépenses de fonctionnement**54 852 € : Recettes de fonctionnement**

Concevoir et mettre en œuvre une programmation artistique pluridisciplinaire et des actions éducatives dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels, du patrimoine, de la culture scientifique et technique.

▪ **Spectacles 2020** : En raison de la crise Sanitaire, seuls 4 spectacles ont pu avoir lieu sur les 14 prévus en 2020 entre janvier et décembre. Avec des spectacles reportés jusqu'à trois fois. Il n'a pas été possible d'accueillir des élèves en représentations scolaires.

▪ **Actions éducatives** : 7 classes du second degré ainsi que 6 classes du 1^{er} degré ont pu bénéficier d'interventions d'Education Artistique et Culturelle pour un total de 62 heures.

▪ **Subventions de soutien à 6 associations culturelles de FVL** qui proposent une offre artistique professionnelle en complémentarité avec les programmations culturelles. Vu l'impossibilité de réaliser les programmes d'actions prévus en raison du contexte sanitaire, le montant des subventions 2020 a été versé à hauteur d'1/3 de la subvention habituellement attribuée, excepté pour le festival de Bonaguil (la part faisant l'objet d'une compensation a été versée dans son intégralité).

▪ **Communication** : contribution à l'attractivité du territoire via une communication volontariste : affiches sucettes via le réseau de la mairie de Fumel, Kakemono façade du centre culturel (+affiches des 6 spectacles à venir en façade du bâtiment) et kakemono de la saison lors des événements culturels. Newsletter mensuelle, diffusion d'affiches sur le territoire de FVL, présence dans les agendas culturels en ligne (Sortir 47...), participation régulière aux émissions de Radio 4, communiqués de presse.

Temps forts 2020 :

- **Confinement** : annulation de 10 spectacles
- **Présentation** de la saison de spectacles en septembre devant 120 personnes.

Perspectives 2021 :

- ✓ **Actualiser** le schéma culturel du pôle culture en concertation avec les élus de la commission culture.
- ✓ **Maintenir l'offre** artistique sur le territoire
- ✓ **Continuer** à développer les partenariats culturels

Chiffres clés

- ✓ 4 spectacles accueillis
- ✓ 917 spectateurs
- ✓ Aucune représentation en temps scolaire n'a été autorisée en 2020
- ✓ 13 classes ont bénéficié d'ateliers d'éducation artistique et culturelle
- ✓ 98 abonnés à la saison de spectacles (idem saison précédente), mais les billets ont dû être remboursés à partir de mars jusqu'en mai et en nov et décembre.
- ✓ Subventions associations culturelles : 35 832 €
- ✓ 20 articles de presse
- ✓ 8 interventions Radio4
- ✓ 2 044 abonnés à la page facebook spectacles FVL
- ✓ 5 newsletters envoyées 1 753 contact
- ✓ 3 commissions culture
- ✓ 7 000 programmes édités, 5000 distribués. [Confinement]

13 agents :
7.05 ETP15 220 € Dépenses
de fonctionnement259 811 € charge
de personnel75 742 €
de Recettes

L'École des Arts a pour mission de développer l'enseignement artistique et les pratiques dans le cadre du schéma départemental et du schéma territorial, ce dans quatre champs artistiques : musique, danse, théâtre et arts plastiques.

▪ **400 élèves inscrits à l'École des Arts pour la saison 2019-2020** dont 40 élèves sur liste d'attente en musique.

▪ **13 enseignants** : cela représente 7.05 ETP (plusieurs professeurs n'ont que quelques heures au sein de l'École des Arts pour 20 disciplines enseignées).

▪ **Subvention allouée à l'École des Arts par le Conseil Départemental** : 30 000 € pour 2020.

▪ **Participation à de 2 spectacles sur 15**, en raison de la crise sanitaire et notamment aux Vœux communautaires.

▪ **Mise en place des fiches d'évaluations**

Temps forts 2020 :

▪ **Septembre-Juin :**

- **Cours d'enseignement artistique** jusqu'en mars 2020.

- **2 Spectacles** ont pu être réalisés : scène en herbe à Anthé et Les Vœux du Président au centre culturel de Fumel.

- **Création de 2 vidéos** (présentations et film du confinement) mis sur le site de Fumel Vallée du Lot.

Perspectives 2021 :

✓ **Les cours reprennent** en septembre avec un protocole sanitaire stricte.

✓ **Semaine de la danse** : en lien avec la saison culturelle (« Balleté » Opéra de Bordeaux)

✓ **Expositions des classes d'arts plastiques** : 3 expositions présentées dans le hall de la CC.

✓ **13 dates de concerts et spectacles**

✓ **Nouveau professeur** pour les classes de théâtre.

Chiffres clés

✓ 400 élèves

✓ 13 enseignants

✓ 40 élèves sur liste d'attente

✓ 30 000 € versés par le Conseil Départemental (fonctionnement)

✓ 15 spectacles émanant de l'École des Arts- seuls deux ont pu être honorés

✓ 9 dates pour l'école du spectateur, seuls 2 ont pu être honorés

✓ La crise sanitaire a stoppé les cours à partir du 16 mars 2020

SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE

1 agent + 1 Conservateur bénévole1/2 ETP Responsable - Médiation + 1 mise à disposition
37,5 H agent OTFVL pour vacances d'Automne**39 149 € :
Dépenses de
fonctionnement****Recettes 6 382 €**avec subventions partenaires
[-56% du CA 2019]

Contribuer à la connaissance, à la compréhension et à la gestion du patrimoine culturel, notamment le patrimoine préhistorique local. A travers sa politique culturelle, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation, de connaissances et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, d'interagir avec les publics et de promouvoir le patrimoine et les richesses du territoire.

▪ **Année COVID-19 oblige, fonctionnement adapté :** habituellement, 3 temps d'ouvertures au grand public. Suite à la crise sanitaire, les périodes d'ouvertures ont été contraintes aux différents confinements et décidées de la manière suivante :

Vacances Printemps : FERMÉ, 1^{er} confinement

Vacances Été : ouvert uniquement pour les animations et rendez-vous du 16/7 au 14/8, selon programme d'animations et protocole en vigueur

Journées Européennes du Patrimoine* : Vendredi 18/9 19h30 – 21h30 ; Dimanche 20/9 de 14 à 17h

Vacances Automne : du 19 au 29/10 lundi au vendredi de 14 à 17h ; 30 / 10 : FERMÉ, 2^{ème} confinement

= Volume heures d'ouverture - 74 % par rapport à 2019

OUVERT toute l'année pour les groupes, sur réservation et selon protocole en vigueur

▪ **Programmation annuelle A' Musée-vous ! : 25 rendez-vous Familles et Grand public**

(été : +63% / 2019), 2 participations à des événements nationaux, dont les JEP* sur tout le week-end, en partenariat avec la commune de Sauveterre-la-Lémance et l'Ets LHOIST Ouest France.

Report de l'exposition temporaire en raison de la situation sanitaire qui ne permet pas son installation.

▪ **Politique de communication volontariste :** affiches sucettes saison estivale, kakémono façade, site internet dédié, page Facebook et compte Instagram, newsletters communes avec l'OTFVL (meilleure visibilité des actions sur tout le territoire), emailings, présence sur sites d'avis et site internet de l'OT Cahors Vallée du Lot, émissions de Radio 4, diffusion d'affiches et flyers, encarts publicitaires (agenda animations OT Cœur de bastides, DDM Échappées Belles numéro de juillet), communiqués de presse.

Temps forts 2020 :

▪ **Vacances d'Automne :** accueil du grand public et programme A' Musée-vous !

▪ **Septembre** participation JEP (120 personnes),

▪ **Automne** Fête de la Science accueil de scolaires (6 classes)

▪ **2 confinements :** 2 fermetures anticipées du site soumises à la crise de la COVID-19

Perspectives 2021 :

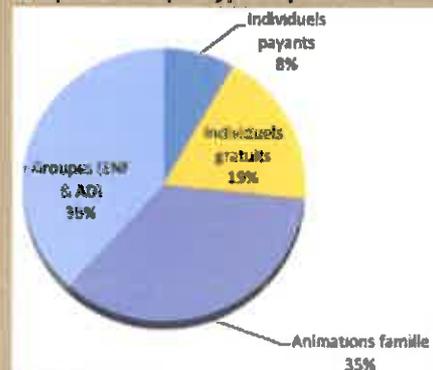
✓ **Exposition temporaire** « Le biface, emblème et pierre de mémoire », à partir du 1^{er} juillet

✓ **Réalisation du projet d'aménagement** « Musée de-dans-Musée dehors » avec La Fabrique Toi-même.

Chiffres clés

✓ **877 visiteurs** [-59 % par rapport à 2019] :

Fréquentation par type de public en 2020



✓ **0,5 ETP** Pas de recrutement de calendrier (cause situation COVID-19)

✓ **25 rendez-vous** A' Musée-vous !

✓ **1 903 visiteurs** site internet (-12%),

3 674 pages visitées, 52% en mobile

✓ **Facebook** 991 abonnés [+32%]

✓ **Instagram** 144 abonnés [+95%]

✓ **19 articles** de presse parus (DDM, SO)

✓ **35 000 flyers** diffusés via réseau Évasion SO, OTFVL, association et personnel musée

Petite enfance - Crèches Relais Assistantes Maternelles

27 agents

3 crèches

2 RAM



- **Mise en place d'un accueil de qualité** sur l'ensemble du territoire en proposant aux familles des équipes pluridisciplinaires et des conditions d'accueil optimales permettant d'assurer le bien-être, la sécurité et l'épanouissement de l'enfant.
- **Accompagnement des assistantes maternelles** et soutien à la professionnalisation au travers des matinées d'éveil, des réunions d'information, d'un soutien lors des demandes d'agrément.
- **Accompagnement des parents** à la recherche d'un mode de garde sur le territoire, et soutien à la parentalité avec l'accueil sur les matinées d'éveil et sur des temps d'information.

Perspectives 2021 :

- ✓ **Païement des familles en ligne**
- ✓ **Maintien du travail en partenariat** avec le CMPE, PMI...
- ✓ **Amélioration de la communication aux familles** tout en limitant les supports papiers (tuttos, journal de la crèche...)
- ✓ **Travail pour la mise en place de la nouvelle convention partenariale** avec la CAF : la CTG.

Temps forts 2020 :

- **Réorganisation des services** Petite Enfance avec la mise en place de la mutualisation des compétences, permettant la réouverture du RAM notamment.
- **Poursuite du travail en partenariat** avec le CMPE et la PMI sur la crèche de Fumel
- **Organisation et gestion de la crise sanitaire** notamment lors de la réquisition des crèches.
- **Mise à jour de la page Petite Enfance** sur la site de Fumel Vallée du Lot.
- **Création de support variés** d'information pour les familles.

Chiffres clés

- ✓ 2 Pôles « Petite Enfance » sur le territoire regroupant chacun 1 crèche et 1 RAM
- ✓ 2 guichets uniques
- ✓ 80 places d'accueil en crèche
- ✓ 119 enfants accueillis
- ✓ 72 assistantes maternelles sur le territoire
- ✓ 106 matinées d'éveil
- ✓ 160 familles accompagnées au guichet unique
- ✓ 3 Réunions d'informations pour les assistantes maternelles.

15 agents

5 ALSH

1 Accueil de
Jeunes - Ados

- **Mise en place d'une politique éducative** pour le territoire de Fumel Vallée du Lot, visant à permettre l'épanouissement de l'enfant et du jeune pendant son temps libre, et ainsi contribuer, aux côtés des familles et de l'école, à la formation du citoyen de demain.
- **Proposer et développer** des activités de loisirs, culturelles et sportives.
- **Apporter des solutions** d'accueils adaptées aux besoins des familles et de leurs enfants.
- **Proposer une localisation** géographique équilibrée des différents équipements et actions.
- **Proposer** une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité au plus grand nombre.
- **L'adaptation de l'accueil** pour les enfants en situation de handicap.

Temps forts 2020 :

- **Règlement** des familles en ligne.
- **Aménagement** d'une nouvelle salle de sieste à l'accueil de Lagrolère.
- **Organisation et gestion de la crise sanitaire** notamment lors de la réquisition des centres.

Perspectives 2021 :

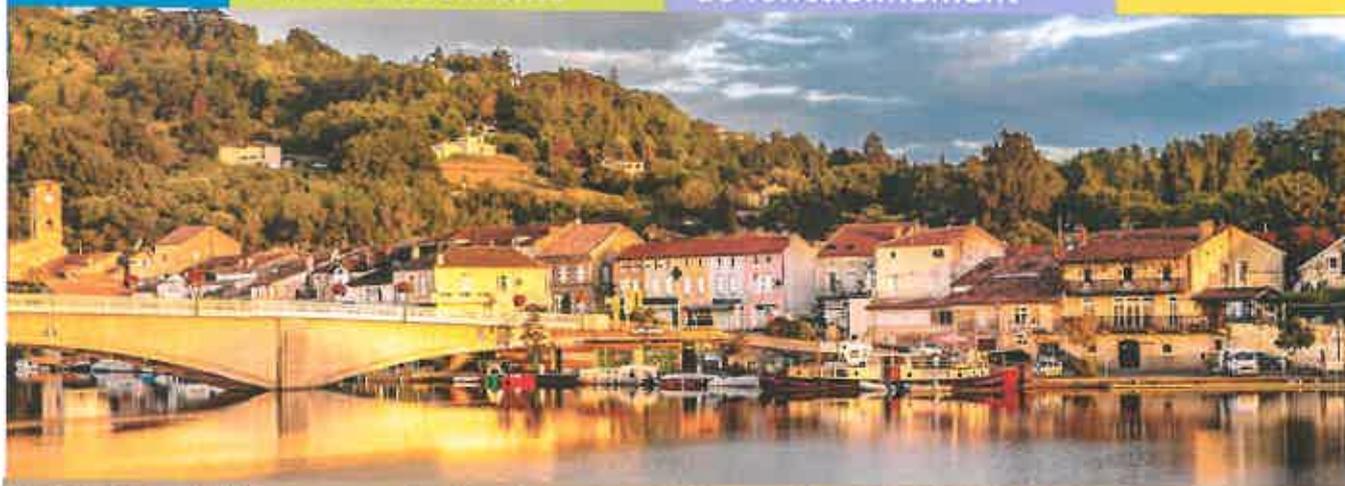
- ✓ **Mise en place de la CTG**, Convention Territoriale Globale qui remplacera le CEJ.
- ✓ **Acquisition d'un local** pour l'accueil de loisirs adolescents.
- ✓ **Renouvellement de la DSP** à l'accueil de loisirs de Penne d'Agenais.
- ✓ **Prévision de climatiser les accueils** de loisirs.
- ✓ **Renouvellement du PEDT**, Projet éducatif de Territoire.

Chiffres clés

- ✓ **3 accueils de loisirs** sur le territoire : Cazidoroque, Cuzorn, Monsempron-Libos, Montayral et Penne d'Agenais.
- ✓ **1 accueil de loisirs d'adolescents** à Fumel

- ✓ **1173 enfants** concernés
- ✓ **19492,5 journées** enfants
- ✓ **160701,5 heures** enfants
- ✓ **819 familles**

7 agents

40 200 € Dépenses
d'investissements440 000 € Dépenses
de fonctionnement

Contribuer à l'émergence du territoire touristique « Fumel - Vallée du Lot »

- **Collecter** les informations, les traduire et alimenter la base de données régionale Sirtaqui

- **Concevoir et diffuser** des supports de promotion : carnet de voyage, site Internet, page Facebook, etc

- **Conseiller** les visiteurs pour leur séjour

- **Prospecter** les clientèles « Groupes »

- **Accompagner** les porteurs de projets et les collectivités pour des aménagements des équipements et des produits touristiques

- **Assumer** la relation avec la presse, les médias d'Internet, à travers des communiqués ou des événements.

- **Représenter** le territoire auprès d'institutions et de groupements professionnels.

Temps forts 2020 :

- **Mai** : Réception et distribution du nouveau Magazine

- **Juin** : Bourse aux dépliants locale à Fumel

- **Juin** : Lancement des parcours Terra Aventura à Tournon d'Agenais et Monsempron-Libos

- **Saison estivale** : Sortie de l'OT Mobile sur les marchés, les sites touristiques

- **Saison estivale** : Visite du Château de Blanquefort-sur-Briolance

- **Saison estivale** : Nouveau flyer pour la capitainerie de Penne d'Agenais

Perspectives 2021 :

- ✓ **Vidéo promotionnelle** du territoire

- ✓ **Refonte** du site internet

- ✓ **Développement** de l'offre touristique à la capitainerie de Penne d'Agenais avec la Gabarre Fuméloise

- ✓ **Prolonger** la présence sur le canal de communication radio et presse

- ✓ **Diversifier** nos supports de communication : Sets de table, pochettes, flyers et magazines



Chiffres clés

- ✓ 14 944 Visiteurs informés

- ✓ 375 fêtes et manifestations promues

- ✓ 15 000 magazines distribués dans 4 départements

- ✓ 138 448 pages vues sur le site web OT

- ✓ Terra aventura Fumel : 314 familles y ont joué

- ✓ Terra aventura Penne d'Agenais : 629 familles y ont joué

- ✓ Terra aventura Monsempron-Libos : 427 familles y ont joué

- ✓ Terra aventura Tournon d'Agenais : 617 familles y ont joué

- ✓ 2406 j'aime sur la page Facebook

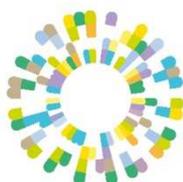
- ✓ 7 500 newsletter ouvertes



RAPPORT ANNUEL 2020

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés

Rapport établi conformément à la Loi N°95-101 du 02/021995, dite loi Barnier,
et au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande 47502 FUMEL - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

**INDICATEURS TECHNIQUES**

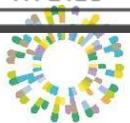
Territoire et organisation du service.....	1
Collectes et traitements des matières.....	2
Bilan des tonnages.....	6
Prévention et informations diverses	7

INDICATEURS FINANCIERS

Charges, produits et coût du service.....	8
Performances financières du service.....	9

BILAN

Objectifs et perspectives.....	10
--------------------------------	----



FUMEL

VALLÉE DU LOT



Carte 1: Territoire de Fumel Vallée du Lot

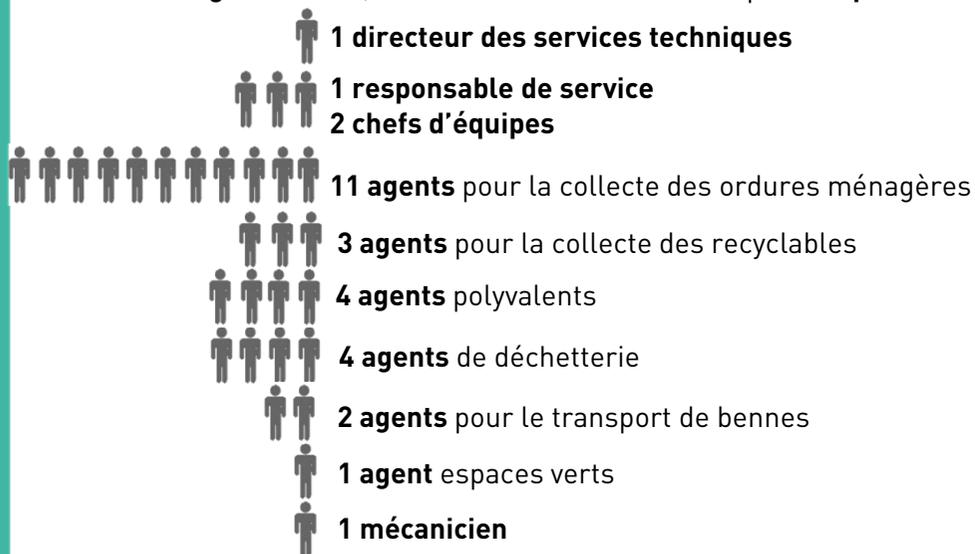
FUMEL VALLÉE DU LOT

Présentation et compétences

Située en région Nouvelle-Aquitaine dans le département du Lot-et-Garonne (47), Fumel Vallée du Lot regroupe 27 communes et 24490 habitants. Elle fut créée en 2017 suite à la fusion de deux collectivités : Fumel Communauté (FC) et la Communauté de Communes de Penne d'Agenais. Elle possède la compétence **collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés**.

Personnel du service

La totalité du service de collecte des déchets de Fumel Communauté est assuré en **régie**. Au total, le service environnement emploie **29 personnes**:



Moyens techniques

Parc roulant de la régie de collecte:



6 camions à benne compactrice pour la collecte des ordures ménagères et des emballages des professionnels (4 bennes pour la collecte + 2 de remplacement)



2 camions bennes pour la rotation des bennes de déchetterie et le transport des déchets



2 camions grue pour la collecte du tri sélectif et des branchages



1 véhicule utilitaire pour les espaces verts



1 camion pour la location des bennes et la collecte des encombrants/ferraille

Équipements de collecte:



1000 bacs roulants 770 litres pour la collecte des OM
50 bacs roulants 770 litres pour la collecte des EMR



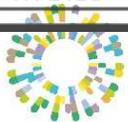
380 colonnes réparties sur 102 Points Tri
(147 emballages, 106 papiers et 127 verres)



4 déchetteries: Blanquefort-sur-Briolance, Montayral, Penne d'Agenais et Tournon d'Agenais.

Organisation générale de la collecte

- **Ordures ménagères résiduelles** (OMR) : Collecte en porte à porte sur tout le territoire.
- **Emballages ménagers recyclables** (EMR), **Verre**, **Papier**: Apport volontaire sur tout le territoire.
- **Encombrants / ferraille**: collecte sur rendez-vous sur tout le territoire ou apport volontaire en déchetterie.
- **Déchets verts**: collecte en porte à porte de mars à novembre dans les zones agglomérées et sur rendez-vous sur le reste du territoire ou apport volontaire en déchetterie.
- **Cartons, bois, mobilier, déchets électroniques, lampes, huiles minérales, huiles alimentaires, déchets ménagers spéciaux, déchets de soins, piles, radiographies, cartouches d'imprimantes, tout-venant** : apport volontaire en déchetterie.



FUMEL

VALLÉE DU LOT

Collecte

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



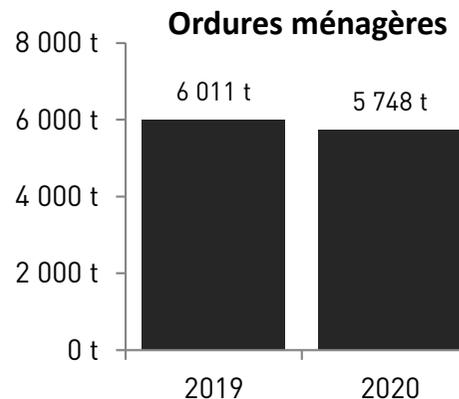
La collecte des OMR se décompose en 20 tournées (14 tournées en porte-à-porte et 6 tournées pour les bacs 770 l) réalisées de 6h et 12h30. Chaque zone du territoire bénéficie d'une collecte en porte à porte par semaine.

En été, la régie organise 2 tournées supplémentaires pour assurer la collecte du surplus d'OMR généré par l'activité touristique sur le territoire.

Jour de collecte	Commune
Lundi	Fumel, Penne d'Agenais (Z1)
Mardi	Montayral, Trentels, Saint-Sylvestre-sur-Lot (Z1)
Mercredi	Auradou, Blanquefort-sur-Briolance, Frespech, Lacapelle-Biron, Massels, Massoulès, Saint-Front-sur-Lémance, Saint-Georges, Sauveterre-la-Lémance, Trémons
Jeudi	Condezaygues, Courbiac, Cuzorn, Dausse, Masquières, Penne d'Agenais (Z2), Thézac, Tournon d'Agenais
Vendredi	Anthé, Bourlens, Cazideroque, Monsempron-Libos, Saint-Sylvestre-sur-Lot (Z2), Saint-Vite

Une fois collectées, les OMR collectées sur l'ancien territoire de Fumel Communauté sont stockées au quai de transfert de Fumel propriété de ValOrizon. Les OMR collectées sur l'ancien territoire de la CC de Penne d'Agenais sont directement acheminées vers l'installation de stockage des déchets non-dangereux (ISDND) de l'Albié à Monflanquin (47), site géré par ValOrizon.

En 2020, la régie a collecté **5 748 tonnes** d'OMR, soit **235 kg/hab/an**. Cela représente 10kg/hab/an de moins qu'en 2019 soit une baisse de 4%.



Graphique 1 : Évolution des tonnages d'OMR collectés entre 2019 et 2020

Traitement

Les OMR stockées au quai de transfert sont ensuite acheminées vers leur destination finale : l'ISDND de l'Albié à Monflanquin (47), où elles sont enfouies. Le transport entre le quai de transfert et le site d'enfouissement est assuré par les Transports Marty Michel (Boé, 47).

Le coût de l'enfouissement d'1 tonne d'OMR est facturé 106,72 € TTC par ValOrizon.

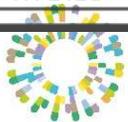


Ci-dessus: Casier de stockage à l'ISDND de Monflanquin (47)



LE SYNDICAT VALORIZON

ValOrizon, Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers de Lot-et-Garonne (anciennement le SMIVAL 47) gère le traitement des OMR, du tout-venant, des déchets verts et des EMR de Fumel Vallée du Lot. Il est également propriétaire du quai de transfert de Fumel.



FUMEL

VALLÉE DU LOT

Collecte

La collecte du tri sélectif s'effectue en apport volontaire via les 117 « Points tri » répartis sur l'ensemble du territoire. Elle concerne les EMR, le verre et le papier. Le vidage des colonnes d'EMR est effectué toutes les semaines. Le vidage des colonnes verre et papier est effectué tous les 15 jours pour les bornes à fort taux de remplissage et toutes les 5 semaines pour les autres bornes.

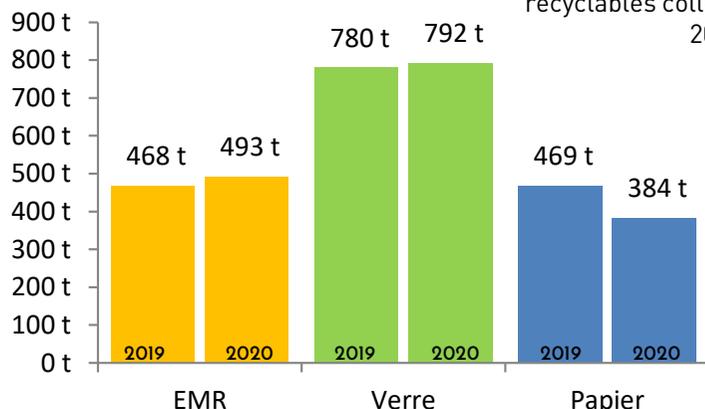
En 2020, la régie a collecté :

- **493 t** d'**EMR**, soit **20,14 kg/hab/an**;
- **792 t** de **verre**, soit **32,36 kg/hab/an**
- **384 t** de **papier**, soit **15,68 kg/hab/an**.

TRI SÉLECTIF



Graphique 2: Évolution des tonnages de matières recyclables collectés entre 2018 et 2019



Traitement

➤ Verre

Le verre collecté transite par le quai de transfert de Fumel. Il est ensuite acheminé par un transporteur affrété par le repreneur O-I Manufacturing France jusqu'au centre de tri du verre à Izon (33) et recyclé ensuite juste à côté, à la verrerie de Vayres (33).

➤ Papier

Les papiers collectés par Fumel Vallée du Lot transitent par le quai de transfert de Fumel et sont apportés en double benne à Villeneuve/Lot (47) pour être valorisés par les Ets Soulard puis envoyés dans des usines de recyclage.

➤ EMR

Un fois collectés, les EMR sont stockés au quai de transfert de Fumel avant d'être acheminés vers le centre de tri de Catus (46) géré par le SYDED du Lot. Le tri d'1 tonne d'EMR est facturé 215€ HT. Chaque matière triée est ensuite revendue à un recycleur. Voici les matières recyclées en 2020 dans les centres de tri de Catus :

Métaux

- **Acier: 76,69 tonnes** reprises par Paprec (Merquès, 46)
- **Aluminium: 1,7 tonnes** reprises par Paprec (Merquès, 46)

Fibres

- **Papier cartonné complexé (PCC): 3,9 tonnes** reprises par Paprec (Merquès, 46)
- **Papier cartonné non complexé (PCNC): 120,12 tonnes** reprises par Paprec (Merquès, 46)

Plastiques

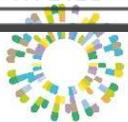
- **Films plastiques: 14,62 tonnes** reprises par Paprec (Merquès, 46)
- **Autres plastiques: 139,20 tonnes** reprises par Paprec (Merquès, 46)

Refus de tri: 136 tonnes (incinérés à l'UIOM (Brive, 19) à Catus

SOUTIENS POUR LE TRI SÉLECTIF



La collecte des emballages est soutenue par l'eco-organisme CITEO dans le cadre du Contrat pour l'action et la performance (CAP) - Barème F. La collecte des papiers bénéficie elle aussi d'un soutien à la tonne triée.



FUMEL

VALLÉE DU LOT

Collecte

Les 4 déchetteries du territoire sont accessibles gratuitement à tous les administrés de Fumel Vallée du Lot, ainsi qu'aux habitants de 4 communes limitrophes situées dans le département du Lot : Mauroux, Soturac, Saux, Saint-Matré.

Les utilisateurs doivent se munir d'un badge pour accéder aux sites.

Les professionnels qui payent la Redevance Spéciale disposent également d'un accès en déchetterie.

DÉCHETTERIES ET COLLECTES SPÉCIFIQUES



Carte 2: Localisation des déchetteries

Horaires d'ouverture des déchetteries à compter du 01 novembre 2020

Du 01 mars au 30 juin et du 01 septembre au 31 octobre	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h										
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
TOURNON	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Du 01 juillet au 31 août	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Continu 7h-15h	matin 8h-12h										
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
TOURNON	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Du 01 novembre au 29 février	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h										
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
TOURNON	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Déchets collectés en benne de 30 m³: Tout-venant (déchets non recyclables : incinérés) ; Déchets végétaux ; Ferraille ; Bois ; Cartons bruns ; Mobilier.

Déchets collectés en bennes de 12 m³: Gravats avec terre et sans terre.

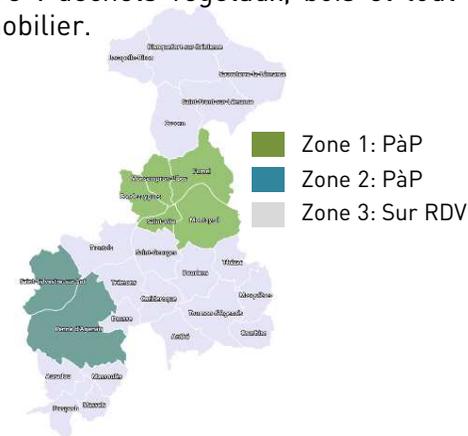
Déchets collectés en bennes de 8 m³: Bidons plastiques vides et pneus.

Déchets collectés sur des aires spécifiques:

- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) : aire spécifique ;
- Huiles minérales : cuve ;
- Huiles végétales : bidons de 200 litres ;
- Batteries : box plastiques ;
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) (peinture, enduits, aérosols, produits phytosanitaires), produits liquides (acides et bases), combustibles et filtres : box plastiques ;
- Piles, cartouches d'encre : local fermé ;
- Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) : local fermé et carrelé (DASRI apportés par les particuliers dans des boîtes sécurisées) ;
- Radiographies argentiques et numériques.

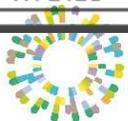
Déchets également collectés en porte à porte

- **Encombrants/ferrailles** : Un service de collecte des encombrants/ferrailles est organisé sur prise de rendez-vous.
- **Location de bennes 8m³** : Les administrés ont la possibilité de louer des bennes de 8m³ pour y déposer certains types de déchets qui doivent préalablement être triés. Benne à 120€ : déchets végétaux, bois et tout-venant. Benne à 80€ : ferraille et éco-mobilier.
- **Déchets végétaux** : Une collecte des déchets végétaux en porte à porte est organisée 1 fois par mois de mars à novembre dans les zones agglomérées (Fumel, Montayral, Monsempron-Libos, Saint-Vite et Penne d'Agenais, Saint-Sylvestre-sur-Lot). Sur le reste du territoire, les déchets verts peuvent être collectés sur rendez-vous.



Carte 3: Secteurs de collecte des déchets verts

DÉCHETTERIES ET COLLECTES SPÉCIFIQUES



FUMEL

VALLÉE DU LOT

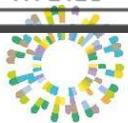
Tonnages collectés et traitement

Déchet	Transport	Repreneur	Filière de traitement	Tonnages	Ratio (kg/hab.)
Tout-venant	Transports Marty Michel / Fumel Vallée du Lot	VALORIZON	Enfouissement à Montech (82) et Monflanquin (47)	1818,12	74,24 kg/hab/an
Gravats	Fumel Vallée du Lot	Solutions locales	Enfouissement solution locale (remblais)	1480	60,43 kg/hab/an
Déchets végétaux	Fumel Vallée du Lot	VALORIZON	Compostage à Monflanquin (47)	5069,08	206,99 kg/hab/an
Ferrailles	Brangé environnement	Brangé environnement	Recyclage à Bias (47)	518,25	21,16 kg/hab/an
Bois	Brangé environnement	Brangé environnement	Recyclage à Bias (47)	1224,63	50 kg/hab/an
Cartons bruns	Fumel Vallée du Lot	Ets Soulard	Recyclage à Villeneuve-sur-Lot (47)	385,19	15,73 kg/hab/an
DEEE	Eco-Systèmes	Eco-Sytèmes	Recyclage	331,74	13,55 kg/hab/an
Huiles minérales	Sevia	Sevia	Recyclage à Bordeaux (33)	19,45	0,79 kg/hab/an
DMS et bidons	SIAP	SIAP	Recyclage et incinération à Bassens (33)	39,60	1,62 kg/hab/an
Piles	Paprec	Paprec Cestas (33)	Recyclage et incinération à Mercurès (46)	2,84	0,12kg/hab/an
Pneus	Fumel Vallée du Lot	Soregom		24,40	1kg/hab/an
Mobilier	EcoMobilier	EcoMobilier	Recyclage	427	17,44kg/hab/an
TOTAL				10 791,30	440,64

Soutiens

Plusieurs Eco-Organismes soutiennent le recyclage de certains déchets de déchetterie. Fumel Vallée du Lot travaille avec Eco-systèmes pour le recyclage des DEEE, avec Dastri pour le recyclage des déchets de soins, et avec Eco-mobilier pour le recyclage des meubles.





FUMEL

VALLÉE DU LOT



6 297 tonnes collectées
en porte à porte (ordures
ménagères, déchets verts,
encombrants/ferraille)

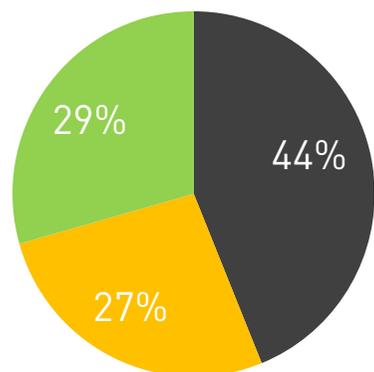


1 670 tonnes collectées
en point d'apport
volontaire (emballages, papier
et verre)



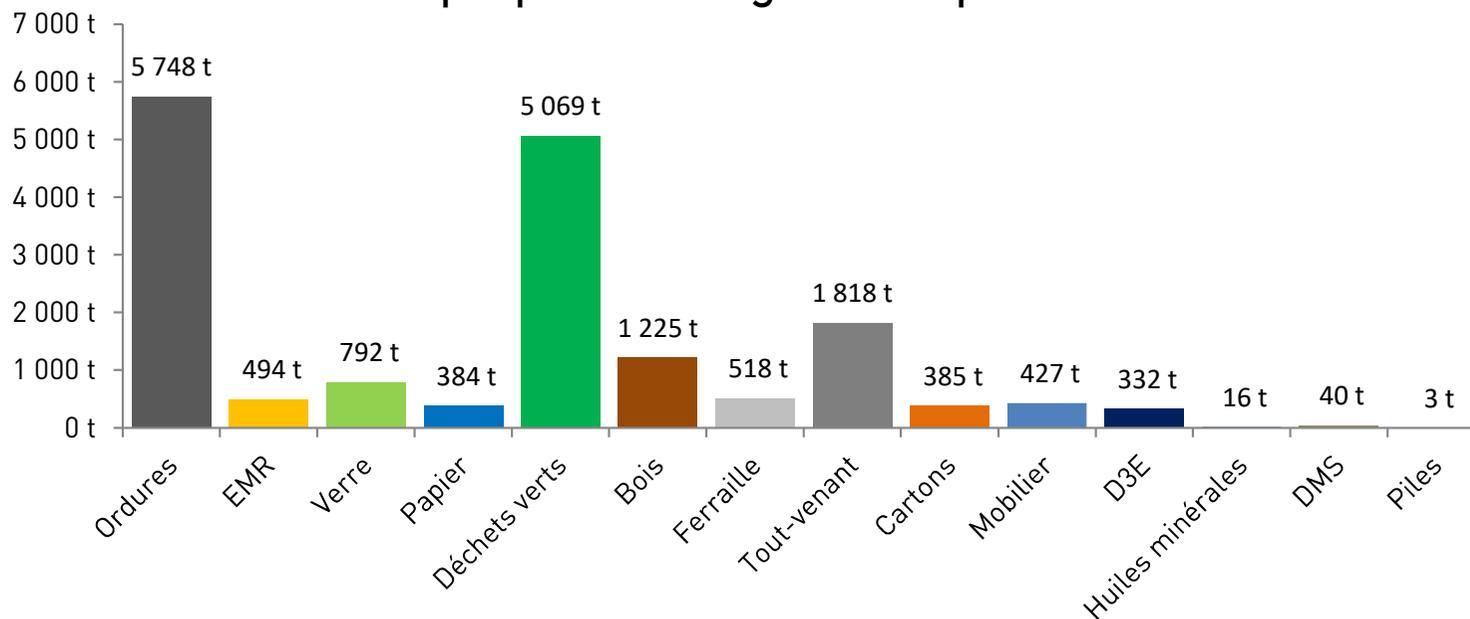
9 311 tonnes collectées
en déchetterie

Graphique 4 : Mode de traitement des
matières collectées en 2020



■ Enfouissement
■ Recyclage
■ Compostage

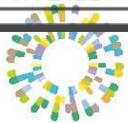
Graphique 3 : Tonnages totaux par matière en 2020



Tonnage total des déchets collectés sur le territoire de
Fumel Vallée du Lot en 2020 :

17 278 tonnes, soit 705kg/hab/an

56% des matières collectées
sont valorisées



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

Prévention

Vente de composteurs

Fumel Vallée du Lot met à disposition des administrés des composteurs de 400 litres et de 600 litres contre une contribution de 10€ et 15€ respectivement pour chaque modèle. En 2020, 104 composteurs de jardin ont été vendus.



Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

LE RELAIS

Des bornes destinées à la collecte des TLC sont réparties sur l'ensemble du territoire grâce à un partenariat entre Fumel Vallée du Lot et l'organisme « Le Relais »

Déchets des professionnels

La collectivité collecte les déchets des professionnels assimilés aux ordures ménagères dans la mesure où ils ne font pas appel à des dispositions techniques particulières.

Pour bénéficier de cette collecte, les professionnels doivent s'acquitter de la **Redevance Spéciale** (RS). Son montant est basé sur la quantité d'OMR présentée à la collecte par le professionnel. Jusqu'à 400 litres d'OMR par semaine, le professionnel paie le forfait minimum de 75 € par an. Au-delà de 400 litres par semaine, le montant est calculé en fonction du nombre de bacs dont dispose le professionnel et de la fréquence de collecte de ces bacs. Ainsi, chaque bac collecté une fois par semaine sera facturé 150 € par an, et 300 € s'il est collecté deux fois par semaine. A noter que les professionnels doivent acheter leur(s) bac(s) dont le volume ne doit pas excéder 770 litres. Le forfait comprend également :

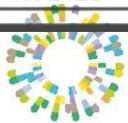
- L'accès aux déchetteries du territoire,
- La collecte des cartons bruns en porte-à-porte une fois par semaine dans la zone agglomérée et mise en place de 4 bennes de 8m³ sur des zones commerciales.

Autre prestation : Collecte spécifique du supermarché E.Leclerc qui possède un compacteur.

Emploi et conditions de travail

Au sein du service tous les agents sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique. De manière exceptionnelle des contractuels remplacent les agents en arrêt de travail.

Par ailleurs, l'été, pour compenser le personnel en congés, ce sont 9 contractuels qui ont été embauchés pour la collecte.



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

Fonctionnement dépenses

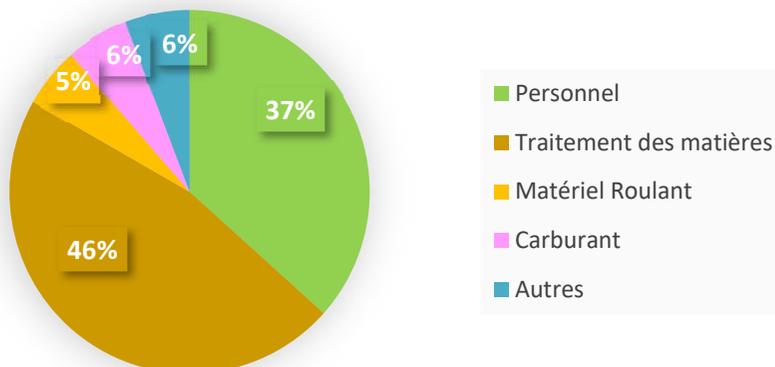
Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges fonctionnelles de structure : les amortissements, les frais de personnel (encadrements, comptable et mécaniciens) et de communication ;
- les charges techniques de collecte (en régie) : frais de personnel, de carburant et les frais liés aux véhicules (entretien, assurances...);
- les charges techniques de traitement : enfouissement, compostage, recyclage, frais de transport, etc.

DEPENSES

Personnel	1 032 322 €
Traitement des matières	1 313 057 €
Matériel Roulant	150 217 €
Carburant	158 194 €
Autres	163 707 €
TOTAL	2 817 498 €

Dépenses



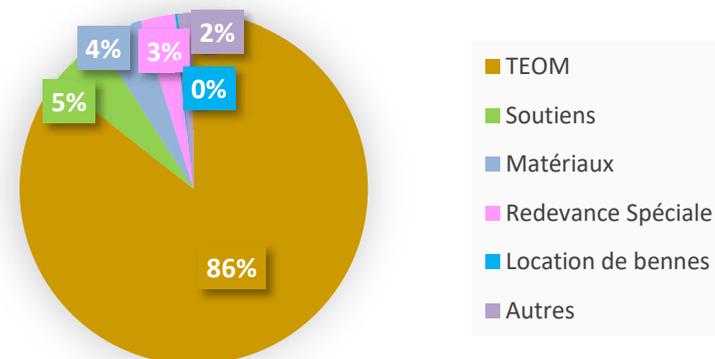
Fonctionnement recettes

La TEOM constitue la principale ressource financière du service environnement de Fumel Vallée du Lot. Le taux de la TEOM est fixé à 10,90% sur l'ensemble du territoire.

RECETTE

TEOM	2 759 064 €
Soutiens	175 291 €
Matériaux	102 648 €
Redevance Spéciale	103 087 €
Location de bennes	7 480 €
Autres	74 858 €
TOTAL	3 222 427 €

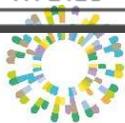
Recettes



Investissements

INVESTISSEMENT

Véhicules	85 200 €
Colonnes et bacs	37 177 €
Autres (dont emprunts)	30 747 €
TOTAL	153 124 €



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

Détail des recettes

Ventes de matériaux

Collecte sélective

Verre	14 452 €
Papier	2 608 €
Emballages	12 093 €

Déchetteries

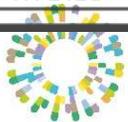
Cartons brun	6 089 €
Ferraille	67 406 €

TOTAL	102 648 €
--------------	------------------

Soutiens

Citéo	129 830 €
Eco TLC	2 446 €
Eco Mobilier	19 015 €
OCAD3E	24 000 €

TOTAL	175 291 €
--------------	------------------



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

Bilan de 2020

- Harmonisation de la Redevance Spéciale et des tarifs d'accès en déchetterie aux professionnels pour le prochain exercice 2020-2021,
- Renouvellement du stock de composteurs,
- Travaux de sécurisation des quais de la déchetterie de Montayral,
- Élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDPMA) en lien avec Valorizon,
- Élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en lien avec « territoire d'énergie » (ancien SDEE47),
- Validation de la mise en place de la redevance incitative avec un déploiement en 2022, l'année test en 2023 et la 1^{ère} facturation en 2024.

Prévention

- Poursuite de la vente des composteurs

Impact du confinement du printemps 2020

Les activités du service sont restées inchangées à l'exception de :

- Fermeture des déchetteries aux particuliers,
- Ouverture des déchetteries aux professionnels uniquement 2 demi-journées par semaine,
- Arrêt des collectes des déchets verts et des encombrants/ferraille,
- Arrêt des locations de benne.

Perspectives pour 2021

- Lancement des travaux de mise aux normes de la déchetterie de Montayral,
- Verbalisation pour la lutte contre les dépôts sauvages,
- Préparer le déploiement de la redevance incitative,
- Préparer la réorganisation du service dans le cadre de la redevance incitative,
- Préparer le déploiement du tri à la source des biodéchets (compostage individuel, partagé et en établissement),
- Valider le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDPMA),
- Valider le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter le service Environnement de Fumel Vallée du Lot à l'adresse suivante :
ccfl@cc-dufumelois.fr



Syndicat
des **Eaux** de la
Lémance

RAPPORT ANNUEL
PRIX DE L'EAU ET QUALITE
DES SERVICES
ANNEE 2020

Préambule

Une obligation légale :

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (art. L. 2224-5 du CGCT)

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers. Il doit pouvoir être librement consulté.

... présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre.

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

- 1.1. **Historique**
- 1.2. **Population desservie**
- 1.3. **Mode de gestion**
- 1.4. **Les cinq sources du syndicat**
 - 1.4.1. La source de Fontarnaud
 - 1.4.2. La source de Gadet
 - 1.4.3. La source de Labiden
 - 1.4.4. La source de Lenclio
 - 1.4.5. La source Bleue
- 1.5. **Les réseaux**
 - 1.5.1. Répartition par matériau

2. ACTIVITE 2020

- 2.1. **Distribution**
- 2.2. **Production**
- 2.3. **Volumes mis en distribution**
- 2.4. **Exportations**
- 2.5. **Importations**
- 2.6. **Rendement du réseau de distribution**
- 2.7. **Indices linéaires de consommation et de pertes**
- 2.8. **Branchements et conduites**
 - 2.8.1. Branchements par commune
 - 2.8.2. Linéaires de conduites par commune
- 2.9. **Consommations**
 - 2.9.1. Consommations par commune
 - 2.9.2. Répartition des consommateurs par volume consommé
 - 2.9.3. Gros consommateurs (> 6000 m3)
- 2.10. **Travaux du délégataire**
 - 2.10.1. Branchements neufs
 - 2.10.2. Réparations de fuites

2.11. Travaux de la collectivité

- 2.11.1. génie-civil et hydraulique
- 2.11.2. Renouvellement /renforcements de réseaux
- 2.11.3. Protection des sources

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

- 3.1. Synthèse qualitative de l'eau brute**
- 3.2. Information dureté de l'eau**
- 3.3. Synthèse qualitative de l'eau au point de mise en distribution (au réservoir)**
- 3.4. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution**
- 3.5. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)**
- 3.6. Chlorure de Vinyle Monomère**

4. INDICATEURS FINANCIERS

- 4.1. Prix de l'eau**
 - 4.1.1. Tarifs 2019
 - 4.1.2. Facture-type 120 m3
- 4.2. Autres indicateurs financiers**
 - 4.2.1. Dette du syndicat en capital
 - 4.2.2. Montant travaux mandatés en 2020
 - 4.2.3. Montant des amortissements effectués
 - 4.2.4. Produit vente eau part syndicale 2020
 - 4.2.5. Produit vente eau part fermière 2020

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. Historique

Le Syndicat a été créé le 20 février 1947. Il était alors composé des communes de Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues, Saint Vite, Montayral, Sauveterre la Lémance, Cuzorn, Blanquefort sur Briolance, Saint Front sur Lémance et Soturac.

- 23 décembre 1948 : adhésion de la commune de Loubéjac
- 11 juillet 1957 : adhésion de la commune de Saint Georges
- 16 décembre 1959 : adhésion de la commune de Bourlens
- 25 novembre 1961 : adhésion des communes de Masquières, Thézac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Saint Martin le Redon, Touzac
- 22 mars 1968 : adhésion de la commune de Sérignac
- 13 mars 1973 : adhésion de la commune de Lacapelle-Biron

1.2. Population desservie

Le réseau d'alimentation en eau potable du Syndicat dessert les **21 communes adhérentes** soit environ 18 500 habitants sur 3 départements :

Département de la Dordogne : - Commune de Loubéjac

Département du Lot : - Communes de Touzac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Sérignac, Saint Martin le Redon, Soturac

Département du Lot et Garonne : - Communes de Montayral, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite-de-Dor, Bourlens, Saint Georges, Thézac, Masquières, Blanquefort sur Briolance, Sauveterre la Lémance, Saint Front sur Lémance, Lacapelle-Biron, Cuzorn, Condezaygues.

Le Syndicat des Eaux de la Lémance dessert également certains riverains de communes limitrophes à son périmètre, et alimente en eau potable **10 903 compteurs (10 845 en 2019)**

1.3. Mode de gestion

Le service d'alimentation en eau potable est assuré par le Syndicat des Eaux de la Lémance pour ses collectivités adhérentes sous la forme d'une gestion déléguée par un contrat d'affermage d'une durée initiale de douze années, signé le 11 décembre 2015.

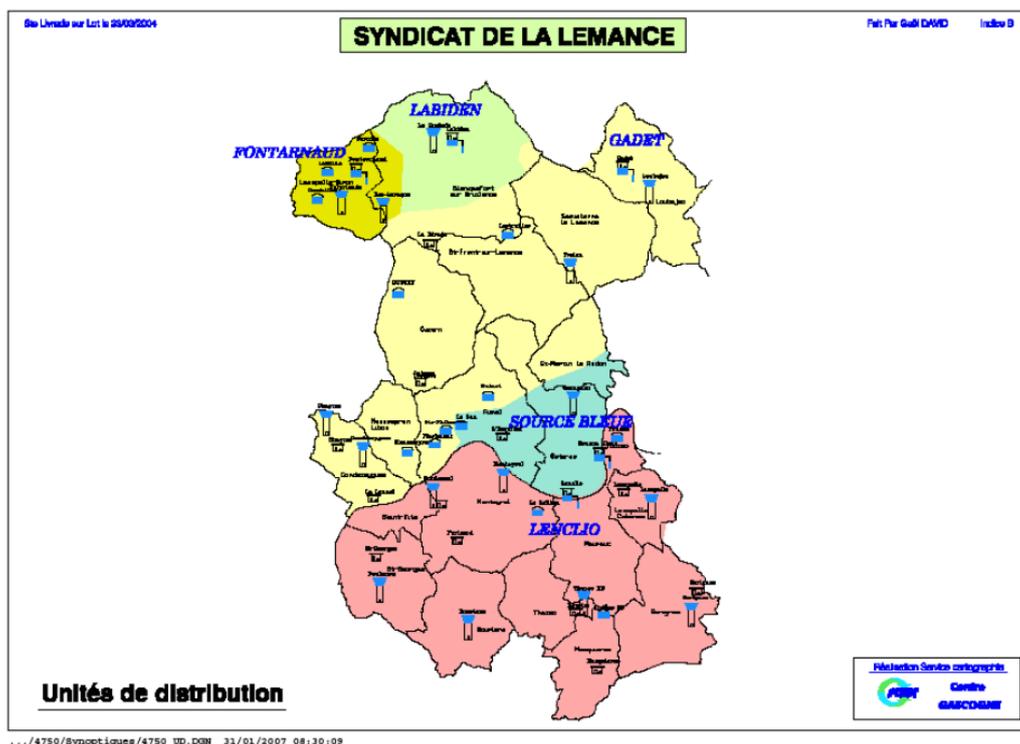
1.4. Les cinq sources du syndicat

Le réseau du Syndicat est alimenté par cinq sources :

- la Source de Fontarnaud (Lacapelle-Biron)

- la Source de Gadet (Loubéjac)
- la Source de Labiden (Blanquefort sur Briolance)
- La Source de Lenclio (Mauroux)
- La Source Bleue (Soturac)

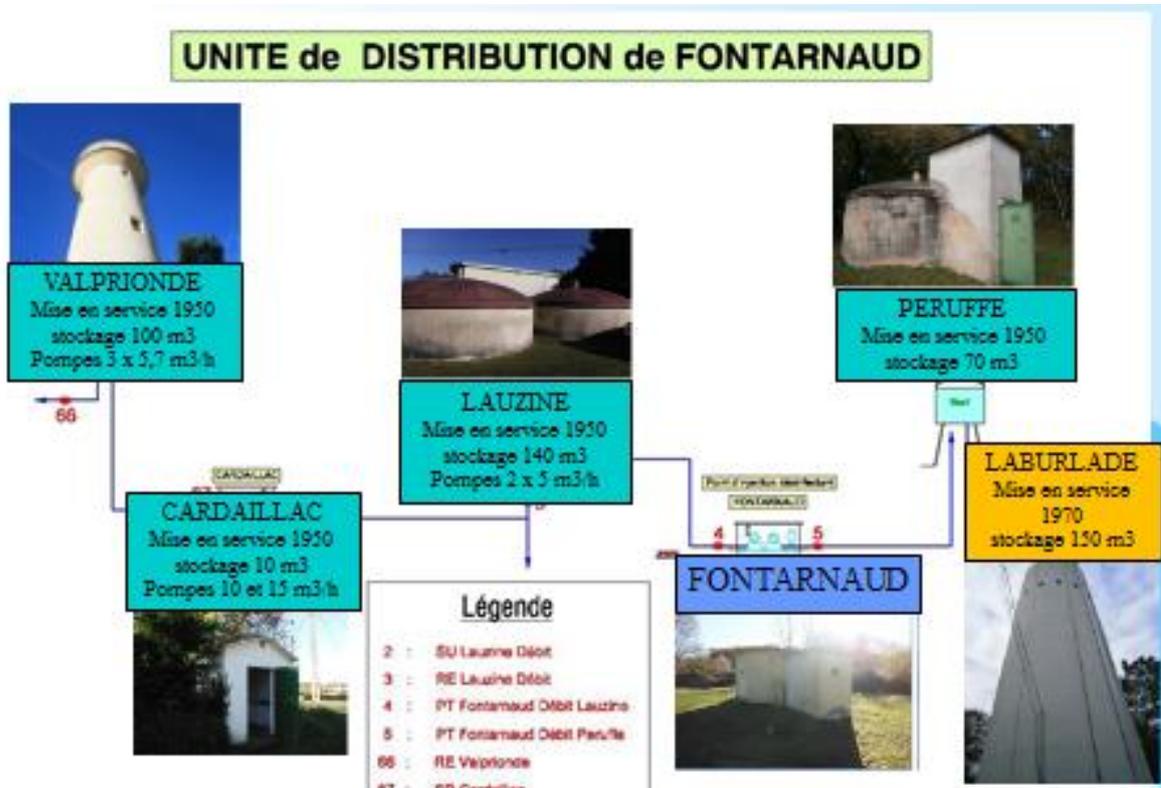
Le syndicat est propriétaire d'autres ressources dont l'exploitation a été abandonnée, la source de Gaillardel à Fumel et la source de la Rivière à Blanquefort.



1.4.1. La source de Fontarnaud



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 30 m³/h – autorisation de prélèvement 350m³/j
- Nature de l'Eau : source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur
- Type Filière : traitement de désinfection

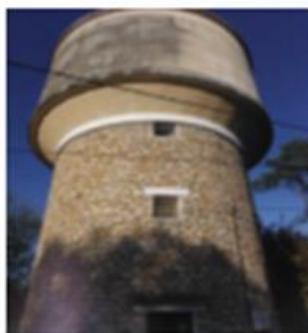
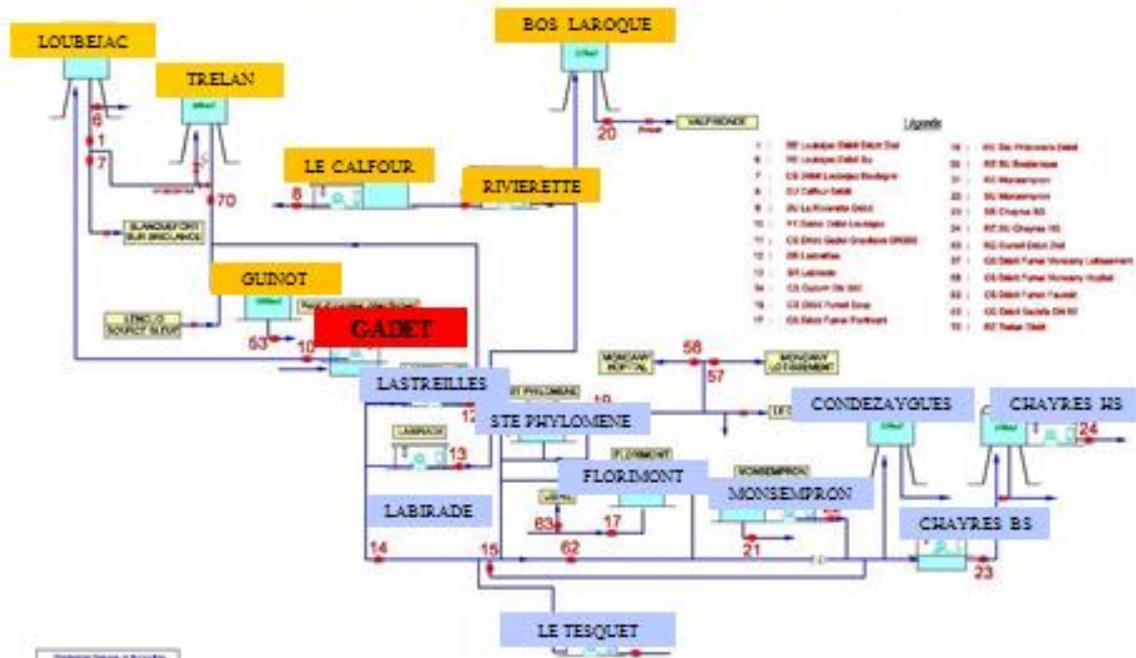


1.4.2. La source de Gadet



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 200 m³/h
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur

UNITE de DISTRIBUTION de GADET



LOUBEJAC
Mise en service 1956
Capacité 500 m³
Pompes 3 x 5,7 m³/h



TRELAN
Mise en service 1973
Capacité 600 m³
pompes 2 x 30 m³/h



CALFOUR
Mise en service 1958
Capacité 50 m³
pompes 2 x 9,5 m³/h



LA RIVIERETTE
Mise en service 1960
pompes 2 x 17 m³/h



BOS LAROQUE
Mise en service 1960
Capacité 100 m³



GUINOT
Mise en service 1960
Capacité 1000 m³
Pompes 2 x 50 m³/h



MONSEMPRON
 Mise en service 1953
 Capacité 200 m³
 pompes 2 x 30 m³



CONDEZAYGUES
 Mise en service 1957
 Capacité 200 m³



CHAYRES HS
 Mise en service 1960
 CAPACIT2 150 m³
 pompes 2 x 5 m³/h



CHAYRES BS
 Mise en service 1957
 pompes 2 x 7 m³/h



LASTREILLES
 Mise en service 1990
 Pompe 10m³/h



SAINTE PHYLOMENE
 Mise en service 1973
 Capacité 1400 m³
 pompes 2 x 30 m³/h



LE TESQUET
 Mise en service 2000
 Capacité 10 m³
 2 x 5 m³



LABIRADE
 Mise en service 1960
 pompes 2 x 17 m³/h



FLORIMONT
 Mise en service 1955
 Capacité 700 m³

1.4.3. La source de Labiden



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 25 m³/h – autorisation de prélèvement 200m³/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur



1.4.4. La source de Lenclio



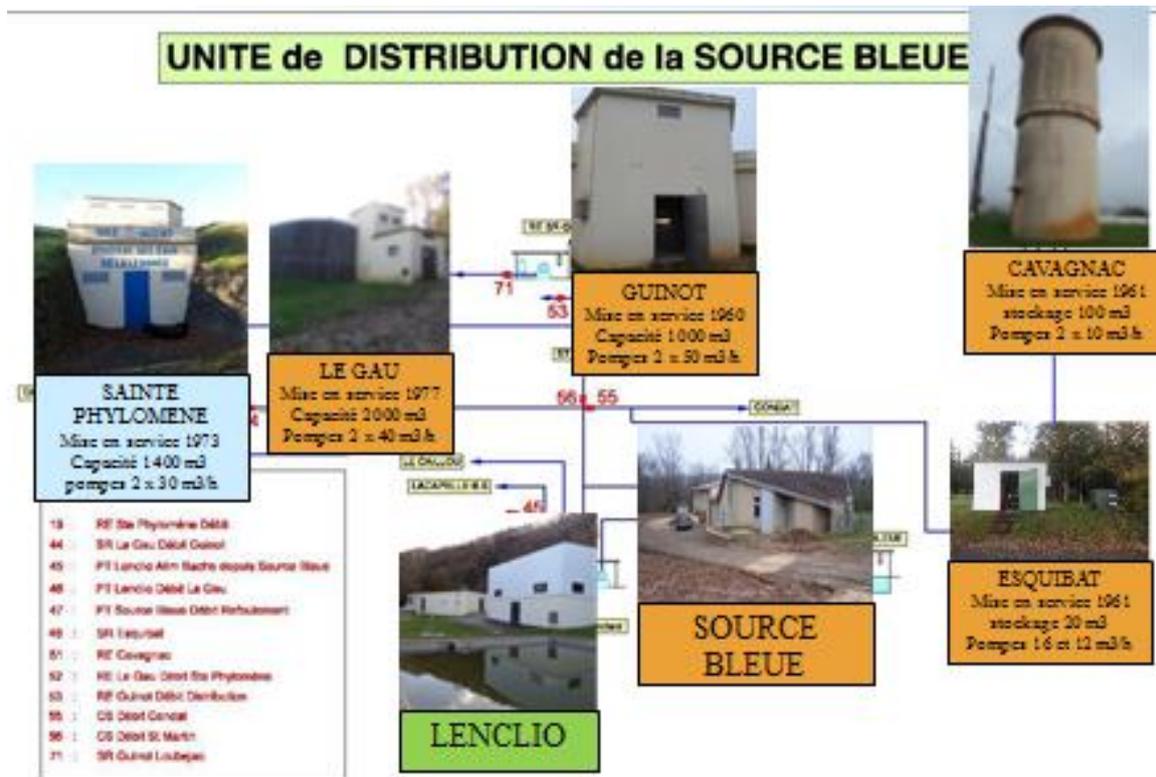
- Date de mise en service : 1971
- Capacité nominale : 400 m³/h – autorisation prélèvement 3500 m³/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



1.4.5. La source Bleue

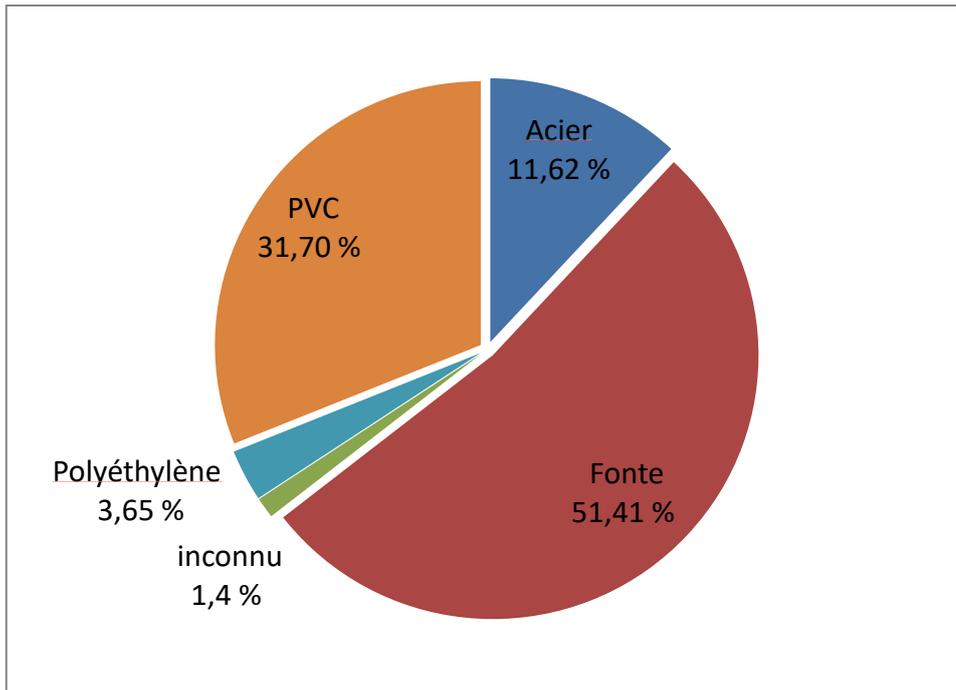


- Date de mise en service : 1994
- Capacité nominale : 240 m³/h – autorisation prélèvement 600m³/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



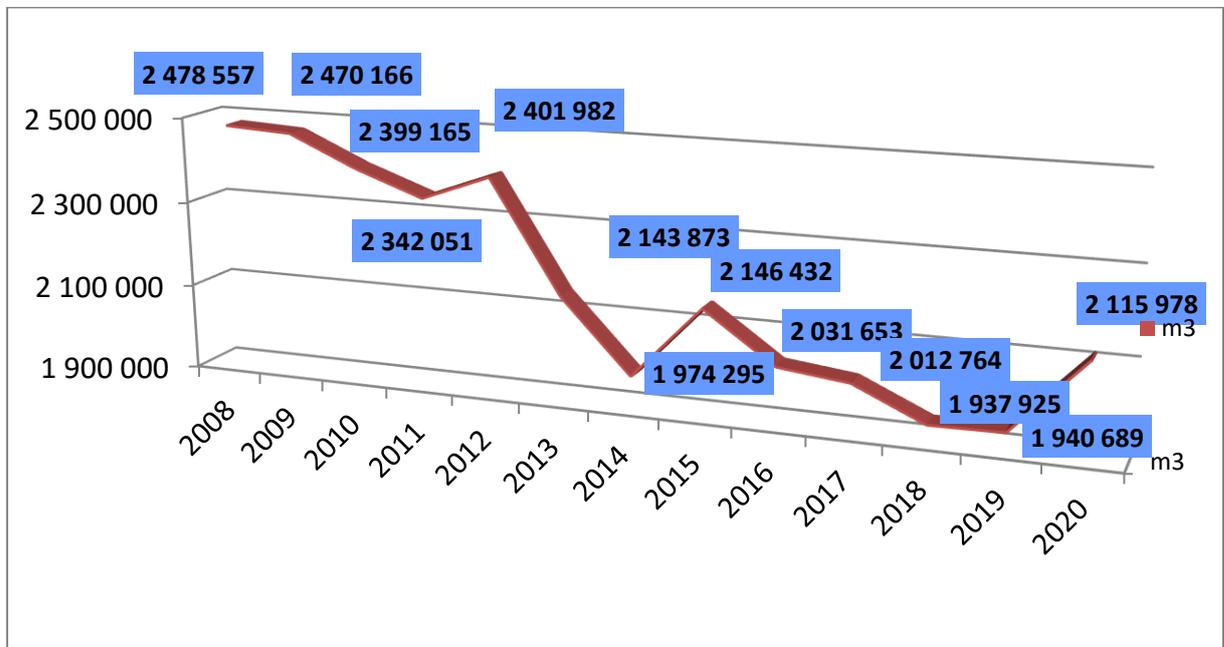
1.5. Les réseaux

1.5.1. Répartition par matériau



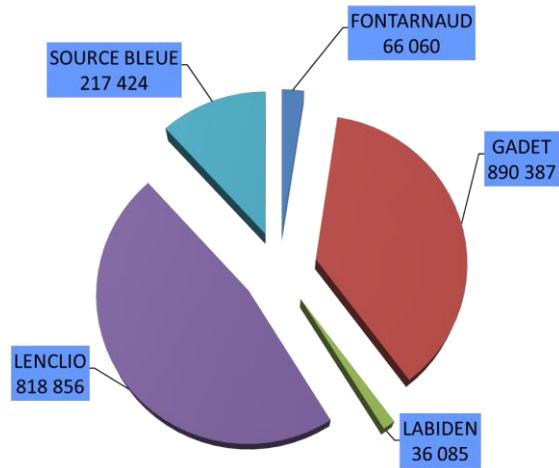
2. ACTIVITE 2020

2.1. Distribution

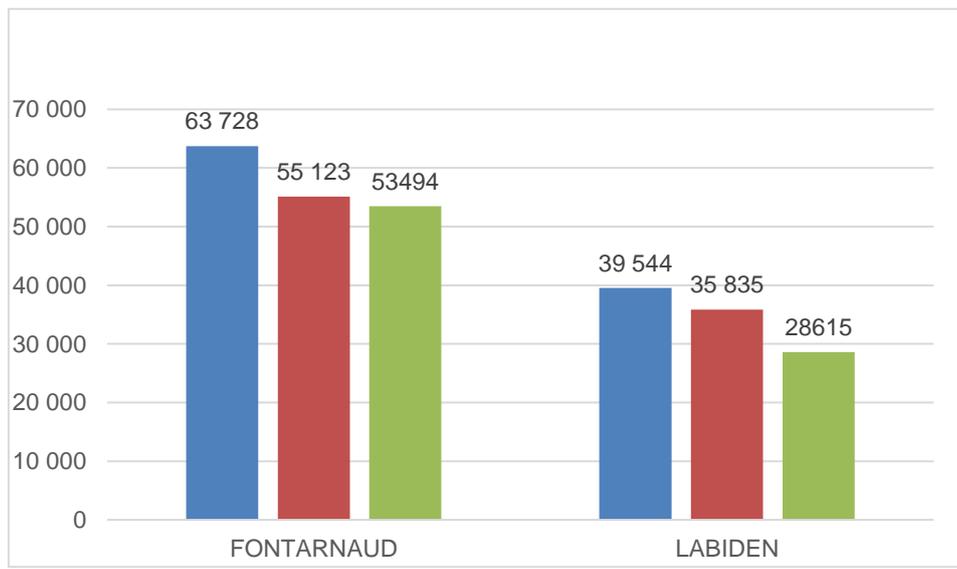
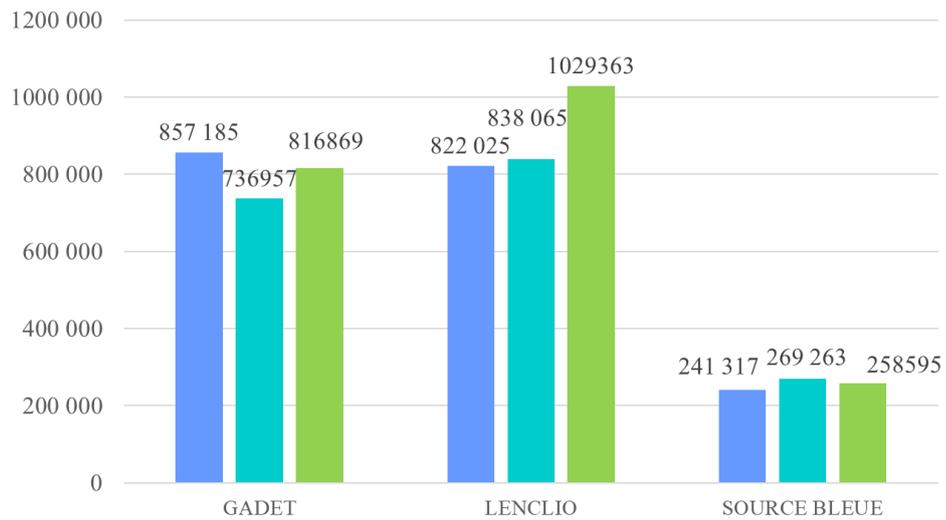


Volumes annuels mis en distribution = volumes produits + volumes exportés – volumes importés

2.2. Production : 2 186 936 m3

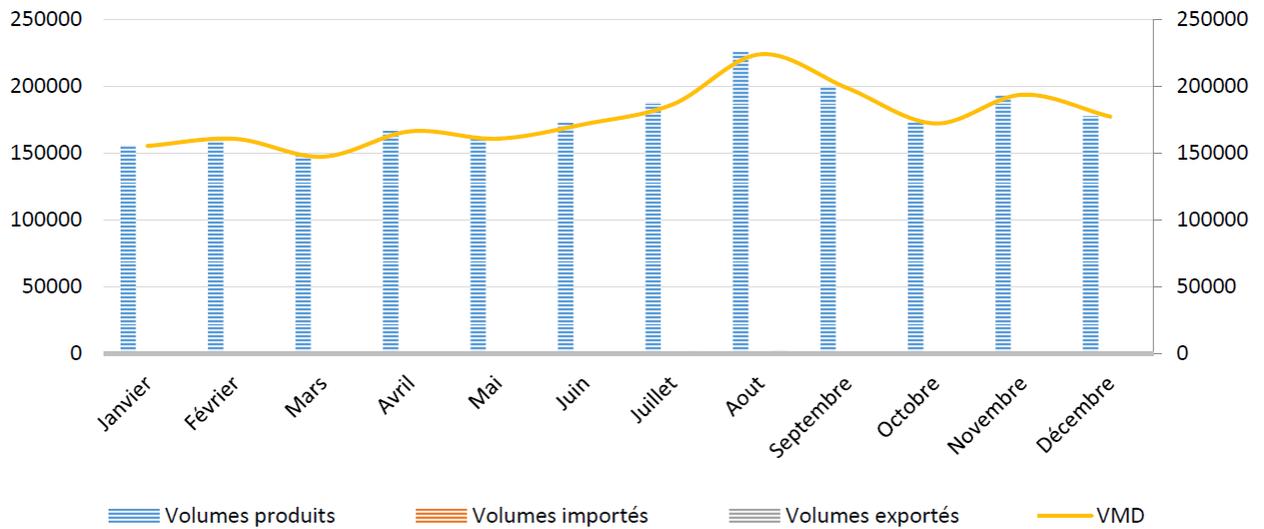


Production par station



2.3. Volumes mis en distribution : 2 118 978 m3

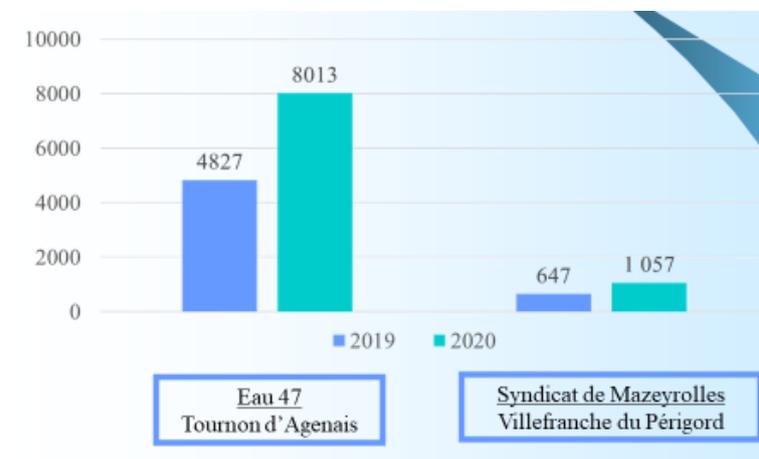
Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



2.4. Exportations : 16 961 m3



2.5. Importations : 9 070 m3

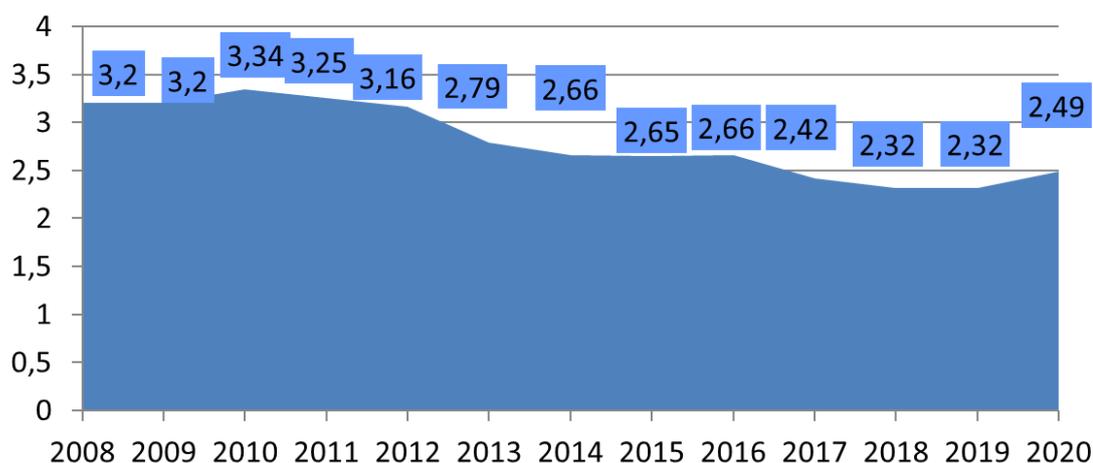


2.6. Rendement du réseau de distribution : 66.10 %

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100 - Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau



2.7. Indices linéaires de consommation et de pertes : 2.49



Indice linéaire de perte (ILP) = (volume mis en distribution - volume consommé)/jour/km de réseau.

2.8. Branchements et conduites

2.8.1. Branchements par commune

commune	2019	2020	commune	2019	2020
Blanquefort/Briolance	339	344	Montayral	1 615	1 633
Bourlens	202	207	Saint Front/Lémance	347	349
Condezaygues	459	456	Saint-Georges	252	252

Cuzorn	489	487	Saint Martin le Redon	144	142
Fumel	2 828	2 838	Saint Vite	567	564
Lacapelle-Biron	299	302	Sauveterre la Lémance	397	395
Lacapelle-Cabanac	124	124	Sérignac	186	191
Loubéjac	209	209	Soturac	420	421
Masquieres	117	118	Thézac	126	129
Mauroux	337	339	Touzac	219	220
Monsempron-Libos	1 169	1 181	Total	10 845	10 901

Dont branchements sans consommation

commune	2020	commune	2020
Blanquefort/Briolance	23	Montayral	67
Bourlens	20	Saint Front/Lémance	11
Condezaygues	14	Saint-Georges	18
Cuzorn	20	Saint Martin le Redon	11
Fumel	199	Saint Vite	28
Lacapelle-Biron	17	Sauveterre la Lémance	18
Lacapelle-Cabanac	9	Sérignac	13
Loubéjac	13	Soturac	22
Masquieres	8	Thézac	3
Mauroux	14	Touzac	8
Monsempron-Libos	56	Total	592

2.8.2. Linéaires de conduites par commune (données 2019)

commune	ml	commune	ml
Blanquefort/Briolance	58 840	Monsempron-Libos	38 276
Bourlens	28 166	Montayral	76 246
Condezaygues	29 302	Saint Front sur Lémance	43 560

Cuzorn	49 862	Saint-Georges	31 031
Fumel	96 527	Saint Martin le Redon	17 656
Lacapelle-Biron	32 606	Saint Vite	20 355
Lacapelle-Cabanac	20 890	Sauveterre la Lémance	55 820
Loubéjac	34508	Sérignac	30 169
Masquieres	18 799	Soturac	40 568
Mauroux	40 390	Thézac	22 438
Touzac	10 138	TOTAL	796 164

Moyenne linéaire conduite/branchement = 73,41

2.9. Consommations

2.9.1. Consommations par commune

commune	2019	2020	commune	2019	2020
Blanquefort/Briolance	37 017	42 259	Montayral	340 209	384 211
Bourlens	33 356	26 043	Saint Front/Lémance	40 904	50 242
Condezaygues	36 943	43 586	Saint-Georges	24 120	27 429
Cuzorn	47 683	57 650	Saint Martin le Redon	12 550	12 008
Fumel	227 899	249 777	Saint Vite	46 872	53 983
Lacapelle-Biron	24 527	27 054	Sauveterre la Lémance	36 605	42 577
Lacapelle-Cabanac	13 407	15 593	Sérignac	25 173	23 426
Loubéjac	26 157	32 903	Soturac	43 765	51 351
Masquieres	17 025	16 965	Thézac	17 166	21 594
Mauroux	42 857	54 684	Touzac	43 977	29 506
Monsempron-Libos	96 508	96 441	Total	1 234 896	1 389 282

2.9.2. Répartition des consommateurs par volume consommé (10 845 branchements)

consommation	Nombre branchements	Total m3
< 500 m3	10 705	877 560
entre 500 et 6 000 m3	188	288 041
> 6 000 m3	10	283 551

2.9.3. Gros consommateurs (> 6000 m3)

commune	client	2019	2020
Fumel	Hôpital rural	6 236	17 360
Loubéjac	Château de Sermet		7 368
Montayral	Ets Leclerc		6 593
Montayral	Lactalis Nestlé Ultra Frais	137 976	139 939
Montayral	Roucadil	20 774	28 339
Montayral	Fromagerie la Lémance	31 685	50 548
Mauroux	Particulier		8 848
Mauroux	SAS Village du Soleil	6 419	10 216
Sauveterre-la-Lémance	LHOIST		7 064
Saint Front sur Lémance	EARL LE GENDROU		7 276

2.10. Travaux du délégataire

Le contrat d'affermage prévoit que les travaux d'entretien et réparations sont exécutés par le délégataire

Le remplacement à l'identique de matériel est à la charge :

- du délégataire pour les biens suivants :

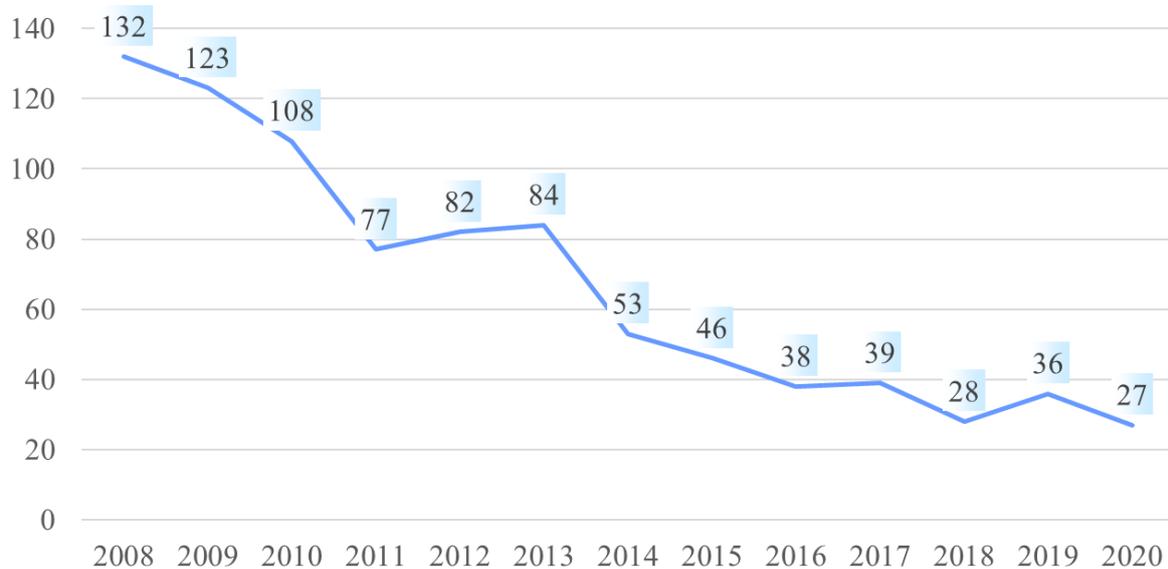
- matériel tournant, accessoires hydrauliques, compteurs, équipements électriques, menuiserie, serrurerie, clôtures et plomberie
- canalisations (en deçà d'une longueur de 6 mètres)

- du syndicat pour les biens suivants :

- ouvrages de génie civil
- canalisations (au-delà d'une longueur de 6 mètres) et branchements

Les travaux d'extension ou de renforcement sont à la charge de la collectivité

2.10.1. branchements neufs



2.10.2. Réparations de fuites :

229 fuites réparées : 147 sur conduites, 82 sur branchements

commune	nombre	commune	nombre
Blanquefort/Briolance	7	Montayral	47
Bourlens	8	Saint Front sur Lémance	7
Condezaygues	4	Saint-Georges	6
Cuzorn	11	Saint Martin le Redon	1
Fumel	48	Saint Vite	2
Lacapelle-Biron	8	Sauveterre la Lémance	12
Lacapelle-Cabanac	4	Sérignac	3
Loubéjac	14	Soturac	4
Masquieres	7	Thézac	1
Mauroux	16	Touzac	1
Monsempron-Libos	18		

2.11. Travaux de la collectivité

2.11.1. génie-civil et hydraulique

En 2020, la collectivité a finalisé les travaux regroupés dans le marché 2019 réservoir Loubéjac :

- Sécurisation du site du réservoir
- Remplacement de tous les garde-corps existants y compris dépose,
- évacuation, fourniture et mise en œuvre de garde-corps en INOX, plinthes et
- Fourniture et mise en œuvre d'une plateforme caillebotis de 6m² sur le dernier
- palier y compris toutes sujétions d'ancrages de type IPN et de mise en sécurité.
- Remplacement de l'échelle existante
- Fourniture et mise en œuvre d'une crinoline et d'une ligne de vie
- Remplacement de la trappe haute existante par une trappe articulée
- Renouvellement des canalisations intérieures

2.11.2. renouvellement /renforcements de réseaux

	travaux	linéaire renouvelé (ml)
1	Saint Vite Montayral - avenue de Cézérac	745
2	Sérignac - Ferrières Dalou	2 109
3	Soturac Rivière	110
4	Blanquefort Aux Cayroux	945
5	Bourlens Tournon	
6	Fumel Léon Blum	919
7	Masquières Loubatière	1 218
8	Cuzorn - Janouga	868
9	Fumel Léon Blum - travaux complémentaires	50
10	Loubéjac les Estieux	314
11	Loubéjac le Tournier	2 015
12	Monsempron-Libos Bezombes	75,20
13	Bonaguil	53
14	pont de Libos	140
total		9 561,20

2.11.3. Protection des sources

Le Syndicat veille à protéger ses ressources en les dotant des périmètres de protection prévus par le Code de la Santé Publique :

- le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation de l'ouvrage.
- le périmètre de protection rapprochée : secteur plus pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription
- le périmètre de protection éloignée : ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage
- les captages de la Source Bleue, de Lenclio de Fontarnaud et de Labiden sont dotés de périmètres de protection celui de Gadet (hydrogéologue désigné) est en cours.

Par ailleurs, l'engagement n°101 du Grenelle de l'environnement prévoit de protéger l'aire d'alimentation des 500 captages les plus menacés. Lenclio est un captage Grenelle. Un plan d'action territorial a été mis en place en 2014 et s'est achevé fin 2018.

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

3.1. Synthèse analyse eau brute

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL	
	Nombre échantillons analysé ARS	Nombre échantillons analysé exploitant
Bactériologique	5	0
Physico-chimique	5	7
Nombre total d'échantillons	5	7

3.2. Information dureté de l'eau

La dureté de l'eau est la concentration en calcium et en magnésium dans l'eau. Elle se mesure en degré français (°F) pour un litre d'eau.

1 °F correspond à 4 mg de calcium et 2,4 mg de magnésium pour un litre d'eau.

- Eau très peu calcaire : dureté < ou = à 8 °F
- Eau peu calcaire : 8 °F < dureté < ou = 20 °F
- Eau calcaire : 20 °F < dureté < ou = 30 °F
- Eau très calcaire : > 30 °

Mesures pour les sources du Syndicat

- Lenclo : 36° F – eau très calcaire
- Gadet : 21° F – eau calcaire
- Source Bleue : 21.1° F – eau calcaire
- Labiden : 18.7 ° F – eau peu calcaire
- Fontarnaud : 24.2° F – eau calcaire

3.3. Synthèse qualitative au point mise en distribution (au réservoir)

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	7	7	100
Physico-chimique	7	6	85
Nombre total d'échantillons	7	6	85
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	-
Physico-chimique	18	17	94
Nombre total d'échantillons	18	17	94

3.4. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Mauroux Lenclio	12/05/20	métolachlore	µg/l	0,1	0,29
Station de Gadet	29/10/20	Métolachlore ESA	µg/l	0,1	0,11

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Labiden	15/04/20	Équilibre calco-carbonique	X	1-2	0
Fontarnaud	15/12/20	Métolachlore ESA	µg/l	1-2	3

3.5. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	63	63	100
Physico-chimique	66	63	95
Nombre total d'échantillons	66	63	95
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	
Physico-chimique	14	12	85
Nombre total d'échantillons	14	12	85

Dépassement des références de qualité

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Réseau Loubéjac	27/07/20	Métolachlore ESA	µg/l	0,1	0,11
Réservoir Lacapelle-Cabanac HS	02/11/20	Métolachlore ESA	µg/l	0,1	0,12
Réservoir Lacapelle-Cabanac HS	02/11/20	Métolachlore	µg/l	0,1	0,13
Réseau Mauroux	19/11/20	Chlorure de Vinyle	µg/l	0,5	0,69
Réseau Saint Georges	19/11/20	Chlorure de Vinyle	µg/l	0,5	0,92

Réservoir Lacapelle-Cabanac HS	23/11/20	Métolachlore ESA	µg/l	0,1	0,11
--------------------------------------	----------	------------------	------	-----	------

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Réseau Mauroux	22/07/20	Température de l'eau	°C	25	25,4
Réseau Fumel	29/07/20	Température de l'eau	°C	25	26
Réseau Saint Vite	29/07/20	Température de l'eau	°C	25	26
Réseau Condezaygues	29/07/20	Température de l'eau	°C	25	26
Réseau Saint Martin	03/08/20	Température de l'eau	°C	25	25,6
Réseau Fumel	03/08/20	Température de l'eau	°C	25	25,6

3.6. Chlorure de Vinyle Monomère

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un produit chimique purement synthétique, reconnu cancérigène. Il n'existe aucune source naturelle de ce composé.

La présence de CVM dans l'eau potable peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC.

Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent avoir potentiellement une teneur en CVM résiduel élevée, et sont ainsi les seuls à pouvoir induire une migration de CVM dans l'eau.

Le relargage du CVM dans l'eau à partir des canalisations en PVC augmente avec :

- le linéaire des tronçons de canalisations en PVC qui relarguent,
- la température de l'eau,
- la teneur en CVM résiduel initiale dans ces tronçons,
- le temps de séjour de l'eau dans ces tronçons.

Autocontrôles CVM :

Commune	secteur	Date	valeur limite	résultat	température
Sérignac	Callepe Bas	19/11/20	0,5 µ	0,36	16,2 °
Thézac	Malcoussel			<0,004	16,3 °
Mauroux	Le Castagne			0,69	18,1 °
Saint Georges	Barthes			0,92	14,6 °

Saint Georges	Mérial			0,41	13,1 °
Lacapelle-Cabanac	Combe de Filhol			0,21	15,1 °

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Prix de l'eau

Le prix de l'eau comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau.

Le délégataire perçoit également une part fixe et une partie proportionnelle à la consommation d'eau révisable dans les conditions fixées par le contrat d'affermage par une formule d'indexation

Prix délégataire = prix de base x coefficient d'indexation K

« K » calculé pour la facturation 2020 s'élève à 1,0602 (1,0398 en 2019)

Tarifs 2020

Tarif bleu	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	52,16	35,35
Part proportionnelle	1,0598	0,7143
Tarif jaune	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	345,81 €	216,28
Part proportionnelle	0,4622 €	0,4887€
Tarif vert	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	916,15 €	540,70
Part proportionnelle	0,3719 €	0,4783 €
Préservation des ressources agence de l'eau	0,1151 €	
Lutte contre la pollution	0,33 €	
TVA	5.5 %	

4.1.1. Facture-type 120 m3

	nombre	collectivité	fermier	Total
Part fixe	1	52,16	35,35	87,51 €
m3	120	1,0598	0,7143	212,89 €
Préservation des ressources Agence de l'Eau				
	120	0,1151		13,81 €
Redevance pollution	120	0,33		39,60 €
Total HT				353,81 €
TVA 5.5 %				19,46 €
Total TTC				373,27 €

- Rappel facture 2019 : 369.74€

4.2. Autres indicateurs financiers

4.2.1. Dette du syndicat en capital au 31/12/20

= 522 140,61 €

4.2.2. Montant travaux mandatés en 2020 :

= 1 410 360,91 €

4.2.3. Montant des amortissements effectués :

= 912 134,41 €

4.2.4. Produit vente eau part syndicale 2020 :

= 1 772 204,35 €

4.2.5. Produit vente eau part fermière 2020 :

= 1 271 826,49 €

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

Depuis 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit intégrer de nouvelles données, les indicateurs de performance, qui alimentent une base nationale.

Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur	
D 102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,16 €/m3	
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	3,11 €/m3	
Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur	
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94,1 %	
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	66,10 %	
P105-3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,60 m3/km/j	
P106-3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,49 m3/km/j	
P110-3	Indice linéaire de consommation	4,84m3/j/km	
Code fiche	Indicateurs de performance	Donnée élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1,17 %	longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	46 783 ml
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	796,769 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Montant en euros des abandons de créances	3 748 €
		Volume consommé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	1 254 063 m3
P 154,0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 3,91	Montant impayés au 31/12/20	135 612,99
		Chiffre Affaires TTC N-1	3 464 317

LOT ET GARONNE
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL EAU 47
Communes de Montoyal, Fumel,
Monsempron-Libos, Saint-Vite,
Condezoygues



ÉTUDE DIAGNOSTIQUE
DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

CARTE DES TECHNIQUES
DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Commune de Monsempron-Libos
(Assainissement collectif
et non collectif)



Légende

- Techniques d'assainissement des eaux usées
- Zone en assainissement collectif
- Zone en assainissement non collectif
- Réseaux d'assainissement existants
- Canalisation gravitaire eaux usées (réseau séparatif)
- Canalisation sous pression (refoulement)
- Canalisation gravitaire eaux usées et eaux pluviales (réseau unitaire)

